



# BILAN

d'activité  
des groupes de travail

2007-2008



**AITF**

Association des Ingénieurs Territoriaux de France

JUIN 2009

**AITF**  
 Association des Ingénieurs Territoriaux de France  
[www.aitf.asso.fr](http://www.aitf.asso.fr)

Coordination : Luc FAIVRE  
 Rédaction : Patricia HEGO  
 Corrections : Nathalie MICHAUDET  
 Graphisme : Philippe SAGOT



La vitalité d'une association se mesure aussi bien par la dynamique d'adhésion et son ratio d'adhérents « actifs » que par les prestations qu'elle peut produire à l'attention de ses membres.

Ce rapport d'activité des groupes de travail de l'AITF, qui rend compte des actions menées pendant la biennale 2007/2008, se démarque déjà de la première édition par la présence d'un groupe supplémentaire : le bien nommé « à l'international » visant à échanger sur les diverses actions internationales menées par les Collectivités Territoriales, dans lesquelles les ingénieurs sont souvent impliqués, en y apportant et leur expertise managériale dans la définition des projets, et leurs compétences techniques dans leur phase opérationnelle.

Cet accroissement du nombre de groupes de travail ainsi que l'enrichissement et l'extension de l'activité des groupes existants sont la preuve du mouvement perpétuel et de la biodiversité intellectuelle de leurs animateurs, coanimateurs et membres permanents ou semi-permanents. Les pages qui suivent témoignent de la vitalité de cette ruche à idées que sont désormais ces 19 groupes de travail de l'AITF.

Certes, ils ne sont pas tous en permanence producteurs de nectar, cette combinaison subtile de plusieurs sensibilités ou doctrines complémentaires, certains mêmes meurent parfois pour mieux renaître... quand les circonstances réglementaires et/ou climatiques de leur secteur d'activité le nécessitent. Projet d'envergure s'il en est, le Grenelle de l'Environnement est, à ce titre, un bon exemple d'actualité transversale pérenne pour les groupes de travail. Il devrait rythmer et enrichir les productions et échanges pour les années à venir.

A titre personnel, ayant récemment transmis le flambeau de cette action spécifique de coordination de ces groupes, le maintien d'un haut niveau de performance et d'expertise de toute action collective étant assujéti invariablement au renouvellement de ceux qui y contribuent, je souhaite vivement remercier ceux qui m'ont accompagné pendant ces années, avec une palme spécifique à ces ambassadeurs précieux et laborieux que sont les animateurs passés, présents et futurs de ces groupes de travail, pour leur engagement bénévole et désintéressé au service des Collectivités Territoriales et pour le mieux-être des usagers de la chose publique.

Luc FAIVRE  
 Chargé de la coordination des groupes de travail (2005 à 2008)



## Sommaire

01. A l'international	6
02. Architecture et Bâtiments	10
03. Centre technique - Parc et ateliers	14
04. Déplacements - Signalisation	18
05. Directeur des services techniques	22
06. Eau et assainissement	26
07. Eclairage public	30
08. Energie - climat	34
09. Environnement	38
10. Environnement sonore urbain	42
11. Espaces verts - Terrains de sports	46
12. Gestion des risques	50
13. Management	54
14. Propreté urbaine et gestion des déchets	58
15. Routes et transports interurbains	62
16. Sig topographie	66
17. Systèmes d'information et télécommunications	70
18. Urbanisme	74
19. Voirie - Espaces publics - Ouvrages d'art	78

## A L'INTERNATIONAL

### à la rencontre de

Annick TUAL

Pierre LAYE



La conception centralisée et hexagonale de l'aménagement du territoire évolue depuis 50 ans vers des schémas décentralisés et multiformes dont certains dépassent les frontières administratives hexagonales. La contractualisation entre collectivités, en répondant à des besoins quotidiens sur un même bassin de vie favorise les initiatives locales et le partage de projet. Les objectifs liés aux territoires qui traitent de l'emploi, de l'attractivité et de la lutte contre la délocalisation impliquent une certaine innovation : convergence des moyens, gouvernance légère, concentration des aides publiques pour des projets intégrés, visibles et partenariaux.

L'exportation d'expertise et à la notion de réciprocité dessine le champ des coopérations transfrontalières et internationales. L'Europe, acteur majeur, dispose d'une maîtrise d'ouvrage et de ressources fiscales adaptées. L'efficacité des moyens vise à renforcer les institutions locales par un soutien construit, notamment dans des domaines techniques que sont l'eau, l'assainissement, les déchets et l'aménagement urbain. Même si le paysage de la francophonie est stable, le paysage institutionnel est quant à lui, en pleine mouvance.

Les relations internationales ont pris une position significative au sein des politiques publiques territoriales. De nombreux ingénieurs territoriaux sont concernés par l'action internationale, soit par engagement personnel, soit par engagement de leur collectivité sur des actions de jumelage, de coopération décentralisée ou de coopération décentralisée, soit par engagement professionnel orienté à l'international.

Ces ambitions s'illustrent par une relation formalisée et étroite avec des ingénieurs territoriaux en Belgique et en Afrique notamment. Elles se traduisent aussi par une implication directe dans la réalisation d'actions humanitaires ou de développement avec Planète Urgence ; la présence d'ingénieurs et/ou groupes de travail à l'échelle internationale : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), UN-Habitat, ou bien encore l'association des professionnels du développement urbain et coopération (ADP). Le groupe de travail s'appuie également sur l'Association Nationale des Responsables et Directeurs des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée des Collectivités Territoriales (ARRICOD) pour développer la participation des agents des collectivités territoriales aux programmes/projets d'action extérieure, renforcer leurs compétences et valoriser leur expertise dans un contexte de coopération internationale.

#### Quelles sont les raisons qui ont conduit à la création de ce groupe de travail ?

A cela plusieurs raisons :

- Accompagner les démarches d'ouverture déjà engagées ;
- Inscrire les problématiques relatives aux relations et actions internationales dans le champ des compétences techniques des collectivités territoriales ;
- Asseoir l'AITF dans les instances nationales de réflexion et de concertation sur les questions liées à l'international ;
- Identifier l'AITF dans les réseaux de l'action internationale sur le volet territorial des politiques publiques ;
- Travailler en transversalité avec les 18 autres groupes de travail de l'AITF et favoriser leur ouverture à l'international ;
- Répondre à la demande des ingénieurs territoriaux concernés par les actions internationales.

#### Quels sont les objectifs du groupe de travail ?

L'AITF souhaite se positionner comme acteur effectif sur le champ de l'international. Le groupe se structure autour de trois axes : la coopération européenne transfrontalière et transnationale (apprendre à travailler ensemble sur un même territoire, construire des relations durables pour aménager un territoire transfrontalier, à la fois bassin de vie et bassin d'emplois pour les habitants) ; la coopération décentralisée dans un souci de réciprocité (relations nord-sud, relations contractuelles entre collectivités) ; et enfin l'humanitaire international.

### Vie du groupe

Les membres du groupe se réunissent trimestriellement ; les thèmes sont choisis en fonction de besoins identifiés. Le recensement régulier des champs d'intervention de ses membres permet une large appropriation de la thématique. La valorisation des réflexions et travaux du groupe peut prendre la forme de productions ou de contributions écrites et orales répondant aux sollicitations de partenaires (colloques, séminaires, groupes de réflexions, etc.).

Les attentes des participants concernent des problématiques transversales comme la coopération transfrontalière (mobilité, saturation et engorgement des infrastructures de transport), la coopération décentralisée, le regard sur les territoriaux travaillant à l'international. Les priorités d'actions portent sur l'élaboration d'un argumentaire relatif à la légitimité de l'ingénieur à travailler à l'international, l'identification des réseaux et des partenaires de l'action internationale et les ressources comme les monographies des actions menées par des membres du groupe.

Le groupe de travail porte ses travaux sur différentes thématiques :

- les ingénieurs et l'international (légitimité et expertise de l'ingénieur territorial, positionnement à l'international, comment inscrire les actions internationales dans le plan de charge d'un service, expérience et personnelle) ;
- capitalisation d'expériences (acculturation, temporalité, confiance entre partenaires) ;
- recherche de points d'appui à l'extérieur (nécessité d'appréhender la cartographie des réseaux à l'international pour identifier les différents acteurs institutionnels, associatifs, ONG, bailleurs de fonds, cerner leurs compétences et comprendre leurs champs d'intervention) ;
- l'identification de l'AITF comme relais ;
- la réciprocité (nécessité d'établir des relations d'égal à égal entre les partenaires dans le cadre des coopérations de ville à ville et notamment dans les coopérations nord-sud) ;
- les sources de financement (comprendre les sources de financement européennes, nationales ou autres afin d'éclaircir les enjeux).

## Axes de travail

### Échanges et valorisation d'expériences

- Thème de la « gouvernance locale et approfondissement de la démocratie » : Axe 1 - Décentralisation et renforcement de la légitimité des collectivités locales comme catalyseurs de l'action locale (renforcement institutionnel des collectivités, renforcement des capacités ; renforcement de la démocratie représentative par une convergence avec les instances de développement participatif ; renforcement de l'accompagnement au niveau national) ; Axe 2 - Appui à la société civile pour une participation active (renforcement et structuration de la société civile ; élargir l'espace de participation ; accompagnement au niveau national).

### Animations

- En décembre 2008, intervention du groupe de travail aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg portant sur la mobilisation des agents des collectivités sur les projets à l'international et les implications - conséquences dans l'organisation opérationnelle et fonctionnelle des collectivités.

### Actions

- Participation à l'élaboration de la charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, présentée à l'occasion des journées européennes du développement à Strasbourg en novembre 2008 par le Ministère des Affaires Etrangères. Le processus est conduit au sein d'un groupe de travail co-présidé par le sénateur Charles Josselin. La proposition de charte est mise en ligne sur le site « diplomatie.gouv.fr » ;
- Participation à l'élaboration de la charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance urbaine, pilotée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Le processus est conduit au sein d'un groupe de travail co-présidé par le sénateur Yves DAUGE ;
- Monographie des actions menées par les membres du groupe portant sur la coopération transfrontalière, la coopération transnationale et la coopération décentralisée. Outre des points communs relatifs à la relation de territoire à territoire, l'inscription des actions dans la durée et les partenariats, l'existence d'un budget adapté, les projets mettent en évidence une hétérogénéité des pratiques. Ces différents retours appellent de nombreuses questions : Qu'entend-on par stratégie de coopération entre territoires ? Quelles sont les conditions et modalités de montage des partenariats ? Quel est le rôle des exécutifs politiques et celui dévolu au citoyen ? Comment mobiliser les habitants ? Quelles sont les méthodes spécifiques de conception, d'organisation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ? Quelle est la formation préalable des acteurs qui s'inscrivent dans le projet et qui vont le porter ?

### Partenariats avec

- l'association régionale des directeurs et ingénieurs communaux (ARDIC) fondée en 1977 localisée dans les villes et communes du sud de la Belgique. Un accord de partenariat passé entre l'AITF et l'ARDIC porte sur la mise en relation de stagiaires belges et français avec des communes de part et d'autre de la frontière, la participation à des journées techniques organisées par les régions de l'AITF et de l'ARDIC, la visite de réalisations remarquables dans des collectivités de l'autre pays, la participation des membres de l'ARDIC aux groupes de travail de l'AITF ;



## Axes de travail



- l'association des ingénieurs des villes de l'Afrique du centre et de l'ouest. L'AIVACO, créée en 1999, est une association régionale africaine implantée à Ouagadougou au Burkina Faso et au Service des Municipalités Africaines. Son émergence est liée à l'implication du Programme de Développement Municipal - PDM avec la création d'un cursus de formation de haut niveau au profit des cadres techniques africains ;
- l'association planète Urgence dont l'objectif est l'appui au développement et à la protection de l'environnement à travers le Congé Solidaire ;
- l'ARRICOD dans une vision complémentaire avec l'AITF. Les objectifs 2008 se définissent par trois axes le lancement du site avec mise en ligne d'un annuaire et la réalisation de fiches d'expériences sur [www.arricod.com](http://www.arricod.com) ; le renforcement des partenariats ; la préparation de l'Université d'automne 2008.

### L'ingénieur territorial et les actions à l'international

Technicien de haut niveau capable d'apporter l'expertise technique dans des domaines spécialisés touchant l'aménagement urbain et rural ou cadre de direction polyvalent capable d'apporter son expérience de manager et de responsable, l'ingénieur et/ou le technicien peut être missionné à l'international. L'idée est de créer des binômes élus/techniciens pour :

- afficher localement en France un portage politique fort légitimant l'action des services de la collectivité à l'international ;
- représenter la démocratie locale de la collectivité française à l'étranger.

Préalablement au montage des projets internationaux, il est nécessaire d'expliquer au sein de chaque collectivité les objectifs et attendus d'une coopération ; de ne pas se limiter à la compétence technique d'un projet mais d'y associer les différents services concernés ; d'insister sur la réciprocité ; de miser sur les projets à forte valeur ajoutée comme ceux liés au développement durable pour répondre aux objectifs de Kyoto. A souligner le travail réalisé par l'IPGR (Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains), réseau méditerranéen dont l'un des thèmes d'intervention est l'eau (comme la santé, l'éducation, les risques).

#### DUNKERQUE 2007

##### Fonctionnement des territoires en réseau : comment être efficace ?

De nombreuses démarches liées à la mise en commun d'expertises voient le jour. Leur particularité, outre l'échange d'expertise et l'approche opérationnelle est de travailler à différents niveaux : local, régional et national. La démarche est ascendante et pratique : elle repose sur des interventions urbaines menées en commun par tous les partenaires dans les villes sur des projets locaux transposables dans d'autres villes d'Europe. A l'instar du projet Europolis (2002-2006), le travail commun permet d'évaluer, d'auditer les acteurs locaux, de rechercher des solutions opérationnelles par fertilisation croisée des différentes cultures. L'audit technique, juridique ou méthodologique de villes produit des réponses issues d'expériences partagées. La capitalisation de ce travail, faite par les régulateurs a pour but de rendre possible les transpositions ou adaptations et de proposer les pistes pour l'avenir.

#### NANTES 2008

##### Les réseaux de l'action internationale

La connaissance des concepts, des méthodes, des contenus, des réseaux de l'action internationale est incontournable et se pose à tout ingénieur travaillant dans une collectivité.

# ARCHITECTURE ET BÂTIMENTS

## à la rencontre de

Serge MASSIS

Delé AGUIAR

Jean-Paul MALTERRE



Le secteur du Bâtiment est concerné au plus haut point par le Grenelle de l'Environnement dans la mesure où il est le premier consommateur d'énergie primaire (à hauteur de 40 % de l'énergie totale consommée) devant les transports et l'industrie. Au niveau européen, la directive sur la performance énergétique des bâtiments impose de réduire leur consommation énergétique de 22 % d'ici 2010.

Le patrimoine des collectivités territoriales revêt de multiples visages : bâtiments administratifs, scolaires, techniques, sportifs ; locaux culturels ou d'habitation ; monuments historiques, ouvrages d'art ; mobilier urbain, lieux de production. C'est au maître d'ouvrage public que revient la gestion de l'entretien, la maintenance, la rénovation et la mise en place d'actions correctives et préventives à caractère technique et/ou réglementaire.

Les bâtiments publics reflètent les choix politiques et identitaires. Un projet qui respecte le développement durable doit être pensé sur le long terme. L'approche globale nécessite, et ce, le plus en amont possible, de prendre en compte tous les acteurs du projet ; de porter une attention particulière au programme et de définir l'enveloppe financière. Ignorer les coûts générés par un bâtiment sur tout son cycle de vie : entretien, maintenance, réparations, consommations d'eau et d'énergies, assurances, prêts... est lourd de conséquences. Un coût de construction, élevé à la conception, peut s'avérer au final une opération sobre en énergie et économiquement viable.

La recherche de qualité passe par un processus itératif dès la conception ou la rénovation. De nombreuses démarches sont impulsées comme la Haute Qualité Environnementale (HQE) qui a donné lieu à la mise en place de certifications. Deux principes sous-tendent l'approche HQE : la construction, l'entretien et l'usage de tout bâtiment impactant l'environnement et le suivi du niveau de performance. Associée à ce concept, l'introduction de la haute qualité d'usage marque une étape supplémentaire. La participation des usagers, en faisant émerger des valeurs communes, renforce la pérennité des projets.

La gestion globale transversale en intégrant de multiples paramètres comme l'eau, les transports, la qualité de vie passe par des économies d'échelle. Seule la dimension collective est en capacité de répondre au défi environnemental et c'est bien là tout l'enjeu.

### Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

Depuis plusieurs années nous considérons, au sein de l'Association, que la maîtrise d'ouvrage est un des cœurs de métiers de l'ingénieur territorial. L'évolution législative et notre pratique quotidienne ont conduit les membres des deux groupes, le premier national « Architecture et Bâtiment » et le second régional Rhône-Alpes, à mener cette réflexion avec des partenaires extérieurs.

### Comment relever les défis de demain ?

Les collectivités s'interrogent souvent sur les profils à recruter pour assurer la maîtrise d'ouvrage qui tend à « s'agréger » et à être confiée à un chargé d'opération unique. L'ingénieur doit, à la fois, savoir parler aux élus afin de traduire la demande politique en besoins réels ; communiquer avec la population afin de traduire la demande sociale ; comprendre le programmiste, le notaire, l'urbaniste, etc. L'ingénieur est plus qu'un simple chef d'orchestre. Le CNFPT propose des formations complètes et composites adaptées au profil d'origine de la personne recrutée.

## Vie du groupe

Le groupe de travail, largement ouvert et pluridisciplinaire, se réunit environ 5 fois par an. Il est composé d'experts (ingénieurs, architectes, universitaires, etc.) exerçant dans les collectivités territoriales ou dans d'autres structures publiques. La diversité des thèmes a rendu nécessaire l'organisation du groupe en pôles de réflexion identifiés : le groupe de travail national, le groupe « Lycées et collèges », le groupe régional Rhône-Alpes et le groupe « Énergie commune ».

L'expertise professionnelle et la volonté d'ouverture du groupe de travail se traduisent par des actions d'envergure nationale :

- membre du jury du palmarès des jeunes urbanistes ;
- développement et amélioration de « Patrimonia » sur les points suivants : ergonomie personnalisable, interface pour la consultation, accès au plan pluriannuel d'entretien et suivi de programmation, paramétrage de la fiche inventaire ;
- organisation et interventions dans les colloques, séminaires et sessions de formation ;
- production d'articles dans la revue « Ingénieur Territorial » et la presse professionnelle ;
- édition d'ouvrages, guides techniques, notes d'information.

## Axes de travail

### Qualité technique des constructions

Présentation des travaux menés par l'Agence Qualité Construction (AQC), qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'acte de construire et se fixe comme objectif d'améliorer la qualité technique des constructions en concentrant ses efforts sur trois sujets : l'impact des nouvelles réglementations sur la construction corrélée à l'accessibilité ; l'ancien et le neuf actés dans le Grenelle de l'Environnement ; les diagnostics immobiliers. L'AQC est tournée vers la prévention des risques majeurs et les petits sinistres du domaine résidentiel. Les acteurs, notamment les entreprises et les industriels, se sentent concernés par la diminution de la sinistralité. C'est ce qui conduit Syntec Ingénierie à rejoindre la réflexion de l'AQC. Le champ de l'étude porte sur les grands ouvrages de bâtiments neufs ou à réhabiliter : hospitalier, enseignement, culture, bureaux, centres commerciaux, bâtiments industriels, équipements sportifs (piscines...), grandes cuisines, logements... Les ouvrages d'infrastructures (portuaires, etc.) ou industriels (pétrochimie) ont été exclus.

Le groupe a participé à la rédaction d'un recueil de recommandations pour la qualité des constructions des lycées et collèges. L'ouvrage poursuit divers objectifs : illustrer les pathologies qui peuvent se présenter lors de la construction de lycées et de collèges en intégrant les données réglementaires et guider les techniciens et ingénieurs travaillant dans les régions et départements. La démarche HQE a été naturellement intégrée à la réflexion.

### Animations et réunions

- animation d'un colloque en partenariat avec l'ENACT - octobre 2008 - et consacré à la pathologie des bâtiments, la performance énergétique, la voirie et les ouvrages d'art ; la tertiarisation, la programmation des équipements scolaires ; l'ingénierie et le management du développement durable et les bâtiments à énergie positive ;
- réunion sur la sécurité incendie et l'évacuation des personnes en situation d'handicap. Le groupe s'est penché sur cette thématique en raison de l'échéance de janvier 2011 relative à la mise en conformité des diagnostics handicapés ;
- lors des journées régionales (région Rhône-Alpes, Côte-d'Or, Jura, Saône-et-Loire) à VIENNE, le thème inépuisable du Code des marchés publics a permis au groupe de travail à l'origine de cette session d'animer les interventions autour de deux sujets : la Personne Responsable des Marchés (PRM) et l'organisation des services et fournitures ;
- réunion avec l'Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC) qui a mis au point un « dispositif complet, pour définir, garantir et promouvoir des prestations qualifiées de diagnostics d'accessibilité pour les bâtiments recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP). Le diagnostic accessibilité des sites et bâtiments existants comprend trois volets : état des lieux ; préconisations et estimation de l'enveloppe budgétaire ». Le dispositif destiné à mobiliser les différents opérateurs prend la forme d'une marque collective : Eco-Accessibilité® ;
- organisée conjointement par le Certu, les délégations Rhône-Alpes du CNFPT et l'AITF, la journée d'échanges intitulée « Ville accessible à tous : quelles démarches pour le cadre bâti existant ? ». On peut déplorer que la mise en accessibilité soit plus considérée par les collectivités et les gestionnaires sous l'angle du coût financier que sous celui de l'image attractive du cadre de vie et de l'équité sociale. L'accélération et la multiplicité des projets mettent en évidence le besoin de décliner les projets au niveau local en cohérence avec les outils de planification, d'évaluer les pratiques, de structurer les initiatives et enfin de professionnaliser le domaine.



## Axes de travail

### Partenariats

- organisation de l'épreuve bâtiment des concours d'ingénieur en chef de première catégorie et d'ingénieur subdivisionnaire et réflexions sur les orientations en matière de formation-métier avec le CNFPT ;
- actions sur la gestion de patrimoine et l'évolution de la ville avec le Certu ;
- réflexions sur les constructions sportives, évolution et réhabilitation avec l'Association AIRES ;
- réflexions sur l'évolution du rôle de la maîtrise d'ouvrage et des marchés de maîtrise d'œuvre avec la Mission Interministérielle pour la qualité des Constructions Publiques ;
- réflexions sur les missions de l'architecte territorial avec le ministère de la Culture ;
- commission de normalisation « Qualité environnementale des produits de construction » et rédaction de normes avec l'AFNOR ;
- participation aux conseils d'administration et aux agréments avec l'Organisme de Qualification Technique des Economistes et coordonnateurs de la Construction ;
- groupe spécialisé n° 18 « Systèmes domotiques et équipements pour les bâtiments intelligents » avec le CSTB ;
- démarche HQE avec GDF et EDF ;
- travaux avec QUALIPROPRE ;
- travaux avec la commission accessibilité des lieux et bâtiments publics.



## ASSISES NATIONALES

### DUNKERQUE 2007

#### Qualité globale d'un bâtiment : comment définir les critères ?

*L'environnement, l'esthétique, l'économie, l'évolution dans le temps, le confort et la sécurité contribuent aux qualités attendues d'un bâtiment public. La qualité est une notion complexe, évolutive, voire subjective. Chaque bâtiment public a ses critères de qualité : intégration dans le paysage, mise en œuvre, image, usage, confort, ergonomie, matériaux, etc. Comment prendre en compte l'environnement ? Comment donner une image positive du service public ? Comment intégrer les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance au coût global ? Quels sont les critères de qualité des ouvrages publics de demain ?*

### NANTES 2008

#### Le réflexe « accessibilité », des bâtiments pour tous

*La loi handicap de 2005 généralise son exigence en s'imposant à tous les constructeurs. Au-delà de l'aspect réglementaire, la notion d'accessibilité est un élément fondamental de la qualité d'usage d'un bâtiment. Chaque personne est en droit de vivre et de vieillir dans son logement. Les gestionnaires de bâtiment se doivent d'être exemplaires en la matière. En s'intéressant aux situations génératrices de gêne et de stress, nous améliorons le confort de tous. Le défi sociétal est simple : tout individu doit avoir et doit trouver sa place et pouvoir évoluer sans difficultés, sans différenciation d'accès sur son lieu de vie.*

## CENTRE TECHNIQUE PARC et ATELIERS



### à la rencontre de

Jean-Luc SMANIO  
Jean-Pierre DUFEIL  
Francis ASSAILLY



Le centre technique, en relation permanente avec l'ensemble des usagers, a pour mission d'entretenir les divers patrimoines de la collectivité (bâtiments, voiries...). Acteur central de la déclinaison de la politique publique d'une collectivité, le directeur de centre technique évolue dans un système complexe nécessitant de réelles aptitudes en management intégré. Outre les habituelles préoccupations de qualité du service rendu et du calcul des coûts, il se doit de répondre à de nouveaux défis liés à la gestion de proximité, aux projets de services et à l'intensification de la responsabilité civile, pénale et contractuelle.

L'inscription dans l'axe de l'agenda 21 présente des convergences pour les secteurs privés et publics. Selon un communiqué de l'Ademe, « le million de voitures vendues en France dont les émissions sont inférieures à 140 gCO<sub>2</sub>/km a été franchi en 2007. Ce résultat permet à la France de se maintenir à un niveau moyen d'émissions de 149 gCO<sub>2</sub>/km pour l'ensemble des voitures vendues et de figurer au 3<sup>e</sup> rang des pays européens les plus exemplaires. La France prévoit une étape supplémentaire vers 2012 à moins de 35 % d'émissions soit 120 g/km ».

Les collectivités territoriales sont depuis longtemps les trop rares terrains d'expérimentation pour les énergies propres. Le choix de véhicules professionnels encore trop restreint se limite souvent à l'énergie GPL. Le besoin d'exemplarité a conduit à la démarche « garage propre », à la distinction de territoires nécessitant des compétences ad hoc et au développement de pratiques contractuelles ISO 14000 (guide à destination des agents pour la mise en concurrence et choix des prestataires sur le mode de traitement et de la valorisation des déchets ainsi que la prise en compte de l'environnement à un niveau global).

### Quelles sont les caractéristiques de ce secteur ?

Au service d'autres secteurs, produisant en direct des prestations urbaines, les professionnels des centres techniques interviennent sur des champs très larges : propreté, voirie, environnement, espaces verts, fleurissement, équipes d'interventions spécialisées, bâtiment, manutention et festivités, mécanique, etc. Le centre technique municipal est un service territorial qui emploie un personnel important et à forte technicité. Jean-Luc Smanio, DGST de la ville de Houilles, se définit lui-même comme un généraliste : la difficulté est de faire fonctionner des logiques décisionnelles différentes. L'une des révolutions de nos métiers d'ingénieurs est d'intégrer la dimension relationnelle, pour coordonner les équipes avec efficacité.

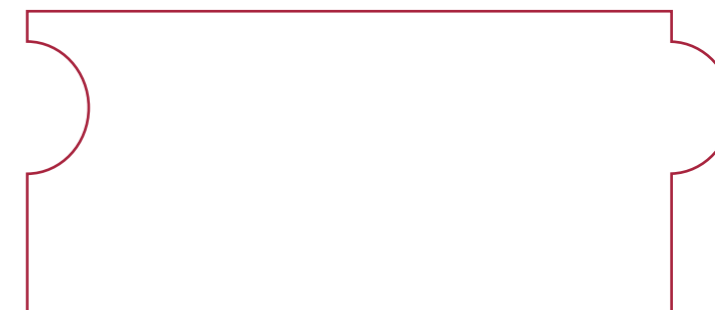
### Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

Dans un monde qui privilégie de plus en plus le résultat à l'action, le « zapping » à la programmation, et où les ressources sont de plus en plus contingentées, il importe de développer les outils de gestion et de communication : indicateurs techniques et financiers, de production/réalisation, bilans et comptes-rendus... et surtout les commentaires explicatifs qui permettent de les faire partager. Dans ce secteur particulier, l'ingénieur territorial dispose à la base du savoir-faire et doit démontrer au quotidien ses capacités de maîtrise et d'organisation, à travers le « faire » : animation, programmation, coordination, etc. Cependant, cela ne vaut rien s'il ne développe pas et n'investit pas le champ du « faire savoir » : information, présentation, communication, négociation, etc.

## Vie du groupe

Les rencontres trimestrielles sont l'occasion de partager les nombreux savoir-faire, mais également de visiter un site technique et/ou exemplaire en province. Le groupe de travail souhaite porter sa réflexion sur de nombreux points :

- l'évolution du travail en régie ;
- la conduite du changement des organisations techniques ;
- l'approche détaillée de plusieurs indicateurs permettant de constituer un tableau de bord opérationnel et pratique servant aux élus et aux techniciens. Ce programme ambitieux, sans équivalent, a pour objectif de donner au service public les vrais moyens de se comparer au secteur privé. De plus, les observatoires relatifs à l'utilisation et à la vétusté des véhicules, à la mutualisation de la maintenance, et au choix ou non-choix de la location longue durée sont autant d'atouts pour l'évaluation et la comparaison des pratiques ;
- l'évolution des modes de fonctionnement interne et l'optimisation des flottes municipales pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> ; la prise en compte d'autres paramètres comme le réel besoin en véhicules pour se déplacer professionnellement, le mode de conduite et les moyens alternatifs doux de circulation.





## Axes de travail



## Axes de travail



### Approche économique et organisationnelle

Le responsable de centre technique municipal, nécessairement orienté expertise et conseil, se trouve face à de nouveaux enjeux. La maîtrise du temps et la rentabilité économique sont des préoccupations constantes. Comment répondre aux exigences de changement et intégrer une pression juridique de plus en plus forte ? Comment faire face à la multiplicité d'indicateurs nouveaux (polyvalence des tâches et des missions ; appréciation cernée de la globalité de l'offre) ? Quel est le niveau commercial que les agents doivent introduire dans leurs offres ? Comment rendre autonomes et former les différents agents aux nouveaux marchés ? Comment améliorer à grande échelle la formation du personnel à la conduite économique. Autant de questions qu'il convient de se poser pour faire évoluer les pratiques. En tout état de cause, la profession s'accorde sur la nécessité d'une « démarche raisonnée » et d'une « approche diagnostic ».

### Enquête sur les parcs automobiles en novembre 2008

Lancée par le groupe de travail dans le but d'évaluer les diverses pratiques en matière de gestion de parc automobiles, l'enquête, volontairement généraliste, se donne pour objectif de dégager de grandes tendances facilement exploitables. Les données collectées auprès de 14 collectivités comptant 30 000 à 250 000 habitants traduisent différentes caractéristiques : constitution du parc, éléments financiers et humains, pratiques en matière de location longue durée et de véhicules propres.

Les conclusions sont les suivantes :

- le parc automobiles constitue un service à part entière dans 65 % des cas. Dans les autres cas, le parc automobiles est rattaché à un service multi-compétences ;
- la gestion des parcs automobiles s'effectue en général à l'aide d'un progiciel adapté au métier ;
- l'âge moyen des véhicules, hors vélos, engins, matériels et bennes à ordures ménagères, varie de 5,3 ans à 11,5 ans avec une moyenne située à 7 ans ;
- le nombre de véhicules de la collectivité pour 1 000 habitants (hors vélos, engins, matériels et bennes à ordures ménagères) varie de 1,2 à 6 avec une moyenne à 3,3 ;
- l'ensemble des véhicules (hors vélos, engins, matériels) parcourt une distance moyenne annuelle de 191 km ;
- 100 % des collectivités ayant répondu assurent la plus grande partie de l'entretien des véhicules en régie municipale. La location longue durée reste une pratique rare dans les communes et communautés ;
- il existe une grande diversité dans les pratiques de gestion des différents parcs automobiles.

En conséquence, il n'est pas possible d'établir avec fiabilité des ratios permettant de comparer les frais de fonctionnement ou de carburant d'une collectivité à l'autre. En matière de véhicules dits propres, la plupart des collectivités a fait l'acquisition essentiellement de véhicules GPL ou GNV, pour lesquels le retour d'expérience est plutôt satisfaisant. Dans des cas plus rares, d'autres collectivités ont fait l'acquisition de véhicules électriques, pour lesquels le retour d'expérience est plutôt peu satisfaisant.

Le suivi électronique de véhicules dotés de technologies innovantes induit l'acquisition d'un matériel adéquat et la formation du personnel. La qualité du service offert et la volonté de maîtriser l'acquisition de nouveaux véhicules « propres » plaident en faveur de la mise en régie du parc automobiles.

### Document unique

L'évolution de la société tend vers l'identification de responsables en cas d'accident ou de dysfonctionnement. Encadré par différents textes dont le décret de 2001, la directive européenne de 1989 et le décret de 1985 pour la Fonction Publique Territoriale, le document unique relève de la responsabilité de l'employeur (privé ou public) qui se doit de l'intégrer à sa politique de prévention. Volonté de réduire les accidents et maladies professionnelles, la démarche vise à passer d'une analyse des risques a posteriori à une analyse a priori de prévention en limitant l'absentéisme et les coûts financiers induits et en assumant les responsabilités civiles, pénales, administratives. Outil de management, le document unique est une composante de la gestion humaine des ressources. En 2009, la démarche de la ville de Grenoble porte ses efforts sur diverses activités : risques routiers, manutentions, risques des travaux en hauteur, risque chimique CMR (Cancérogène Mutagène Toxiques pour la Reproduction).

### Participation du groupe

- qualité d'expert, à l'AVERE dans la commission interministérielle CIVEP ;
- à la convention sur la mutualisation des moyens ;
- à l'accord de principe d'une charte conducteur ;
- à la démarche RST (commission Ballardur).

### Actions de communication

- diffusion du principe d'une location longue durée (LLD) ;
- diffusion du guide d'utilisation du véhicule de la ville de Grenoble.

#### DUNKERQUE 2007

« Performance des centres techniques : mutualisation des services, externalisation ou régie ? »

Les centres techniques vivent une véritable révolution. Les usagers souhaitent toujours plus de réactivité, les élus demandent un encadrement strict des dépenses. Les centres techniques doivent donc faire preuve d'efficacité. Pour faire face à ce défi, il existe de nombreux indicateurs de performance, de ratios, de coûts de gestion. Quels services externaliser et pourquoi ? Quelles compétences acquérir pour la maîtrise des missions réalisées en régie ? Autre fait non négligeable, cette démarche de progrès facilite le développement de la mutualisation des services au sein des Établissements publics de coopération intercommunale.

#### NANTES 2008

« Les déchets dont on ne parle jamais »

Les déchets dont on ne parle jamais sont ceux qui « échappent » aux domaines de compétences des différents territoires. Le cadre réglementaire existe mais encore faut-il le mettre en œuvre. Comment, en effet, résoudre les cas particuliers et notamment celui des déchets produits par les ateliers, sans oublier ceux ramassés par les astreintes des centres techniques municipaux (animaux morts sur la voie publique, seringues parmi les espaces verts...) ? Comment approcher et faire évoluer les modes de collecte, de traitement et de valorisation de ces déchets hors des grands circuits fournisseurs/distributeurs organisés ? Comment intégrer cette « réalité municipale » dans une logique libérale économique et environnementale ? Comment mobiliser les agents d'exécution ?



## DEPLACEMENTS SIGNALISATION



à la rencontre de  
Patrick LAFFONT



La loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, les lois Solidarité et renouvellement urbains (loi SRU de 2000) ont modifié le contenu des Plans de déplacements urbains (PDU). La planification des déplacements doublée de préoccupations environnementales et sociétales est au cœur des politiques publiques. Les pays en développement doivent élaborer des stratégies de mobilité durable visant à mieux appréhender l'avenir et maîtriser l'étalement urbain et la saturation des territoires.

Le prix du carburant, la circulation difficile et le contexte environnemental remettent en cause l'utilisation de la voiture individuelle. Si l'usage de la voiture s'avère indispensable en zone rurale, il demande à être rationalisé en ville. Les modes alternatifs apparaissent dès lors comme autant de solutions : autopartage, services de transport des personnes par motos ou scooters, auto-stop, covoiturage. Au pays des déplacements économes, sans contrainte de stationnement, les transports en commun que sont le bus, le tramway, le métro, le train, le bateau et l'autocar polluent moins. Les modes doux de déplacement sont trop peu utilisés et insuffisamment portés politiquement (pauvreté des programmes inscrits au PDU, continuité de l'aménagement du réseau de voirie) et seuls le vélo et la marche à pied sont totalement écologiques. Selon des études, la gratuité des transports n'a pas d'impact sur le report modal, il faut donc convenir que les transports collectifs souffrent d'un déficit d'image.

L'acte II de la décentralisation accentue le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales et impacte fortement les départements qui se voient confier la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation des routes. A la vague de transfert des personnels a succédé l'évaluation des politiques routières et la prise en compte de contraintes nouvelles actées dans le Grenelle. L'activité des ingénieurs territoriaux s'en trouve considérablement modifiée dans la mesure où ils doivent adapter localement des règles rédigées au niveau national et déconnectées de la réalité terrain. C'est le cas des contraintes liées à l'accessibilité. Cependant, démarche globale ou spécifique, l'exemplarité de certaines communes mérite d'être citée. L'ensemble des acteurs impliqués dans la programmation, la conception et la gestion de la ville recherche une cohérence d'ensemble et un confort d'usage. Le choix d'une ville accessible s'appuie sur des principes exigeants et notamment par une accessibilité géographique, physique et sociale.

### Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

*L'ingénieur est confronté dans sa collectivité à une accumulation de textes nouveaux qui ne sont pas expliqués précisément par les services de l'Etat. En conséquence, c'est à l'ingénieur que revient la difficile tâche de mettre en place la doctrine au niveau local, d'estimer la portée des différents modes de déplacements et les montants financiers afférents. Il faudra ensuite l'expliquer aux élus et aux usagers sans le soutien d'une information spécifique de portée nationale, d'où l'importance d'un réseau scientifique et technique performant et adapté aux collectivités locales.*



### Vie du groupe

Le groupe de travail « Déplacements - Signalisation » comprend différents membres représentant les principales villes et communautés urbaines, des représentants du CNFPT et des membres du Certu. Les réunions se déroulent sur un rythme de 5 rendez-vous annuels. En 2008, les rencontres ont eu lieu à Paris et à Nantes. Une part importante du temps des réunions est consacrée à l'échange d'expériences et à l'expression des conditions de réussite pour la mise en œuvre des techniques liées aux déplacements.

Le groupe de travail porte sa réflexion sur de nombreux points :

- problèmes de stationnement dans les villes : recherche de ratios, création d'un observatoire du stationnement ;
- étude des dispositifs anti-stationnement ;
- étude de modifications de la réglementation et de la signalisation ; révision du Livre I sur la signalisation routière ;
- mise en conformité des installations de signalisation lumineuse ;
- nouvelles techniques de régulation ;
- étude sur la refonte des instructions ministérielles en ce qui concerne la signalisation ;
- étude des recueils de données : méthodologie et représentativité ;
- normalisation sur les bornes escamotables et suivi des travaux européens ;
- formations sur l'ingénierie du trafic avec le CNFPT et l'ENPC (Ecole Nationale Des Ponts et Chaussées) ;
- recherche sur la fiabilité et la maintenance des outils de jalonnement ;
- recherche sur l'évolution des fichiers accidents ;
- application de la modération de la vitesse en ville ;
- plans de déplacement ;
- pistes cyclables en milieu urbain ;
- transport et livraison des marchandises en ville ;
- contrôle de sécurité des infrastructures urbaines ;
- signalisation temporaire en milieu urbain.

## Axes de travail

### Prise en compte des transports en commun

Les SCoT, outils de prospective sur des termes de 20 à 30 ans, intègrent l'articulation entre urbanisme et déplacements en prévoyant des seuils minimaux de densité ou de performances énergétiques. Les collectivités ont à réfléchir sur l'offre de service « transports » : bus, minibus, bus articulés ; les systèmes guidés sur pneus ; le tramway ; le métro ; le tram-train, etc. Les critères de sélection reposent sur le débit, les coûts (investissement, exploitation et maintenance), les caractéristiques environnementales, l'accessibilité. Bien que la comparaison avec d'autres systèmes puisse apporter des éléments, chaque contexte local appelle des solutions locales.

### Code de la rue

Inspirée de l'expérience Belge, la démarche « Code de la rue » vise à concilier circulation, sécurité routière, vie locale et environnement qui se traduit par l'accès pour tous à l'espace public, urbain ou péri-urbain. Lors d'une réunion en septembre 2008 en présence de la DSCR (Direction de la sécurité et de la circulation routière), le groupe avec le Certu ont réfléchi aux problèmes posés par le nouveau décret paru en juillet (stationnement vélos interdit dans les aires piétonnes, absence de date de mise en conformité des aires piétonnes et des zones 30 impliquant de fait une mise en conformité immédiate, etc.). L'expérience de la ville de NANTES illustre le propos.

### Evolution des règles existantes relatives au stationnement

Eu égard aux nombreux points induits, le groupe travaille en ateliers sur les différentes thématiques : verbalisation du stationnement dangereux ; notion de priorité du piéton ; stationnement sur les bandes cyclables ; définition de la place du roller, du trottoir et du trottoir traversant ; ouverture de l'utilisation des couloirs bus ; signalisation des BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et des stationnements motos ; amélioration de la connaissance des PAM (Paris Accompagnement Mobilité) pour mesurer les évolutions éventuelles des aménagements.

### Voirie pour tous

En 2007, l'accueil favorable réservé au rapport « Une voirie pour tous » piloté par Hubert PEIGNE pour le compte du Conseil National des Transports a conduit le ministère des Transports et de l'Équipement à retenir un programme d'actions, de publications et d'outils destiné aux responsables des Collectivités territoriales et aux services de l'État. Ce rapport s'appuie sur la demande sociale, très forte, que tous aient un accès simple, adapté, à l'espace public, urbain ou péri-urbain. Ce qui se traduit par une voirie qui se construit pour être un espace public pour tous et qui donne priorité aux usagers vulnérables, aux modes de transport doux, aux services d'urgence, de sécurité, de santé et de livraison. Au-delà du rapport à l'usager, il convient de réfléchir à un choix crédible et durable de transport public en matière de fréquence, de rapidité, de coût, de confort.

Il s'agit d'un projet du Conseil National des Transports qui vise à examiner les différentes fonctions de la voirie (déplacements, mais aussi qualité de vie urbaine...). Ce programme comporte deux volets : l'animation du milieu professionnel et la diffusion des connaissances acquises.



## Axes de travail



### Signalisation lumineuse et évolutions

La réglementation et les normes liées aux équipements dynamiques de gestion des déplacements font l'objet de demandes régulières d'amélioration de la part des gestionnaires de voirie et des constructeurs. Une réunion groupant des représentants des collectivités et des constructeurs a permis de dégager les thèmes suivants : alimentation des carrefours à feux en TBT ; problématique des péages urbains ; contrôles automatisés de franchissement des feux ; réglementation spécifique pour les sources à diodes (alimentation de faible puissance) ; insuffisance des normes pour gérer les interfaces signaux-contrôleurs ; absence de texte sur les bornes escamotables et contrôles d'accès ; multiplicité et complexité des normes existantes dans le domaine de la signalisation ; projet de rédaction d'un document type CCTG pour répondre notamment aux besoins des petites collectivités.

### Partenariat

- avec le Certu dans le cadre du contrôle de sécurité des infrastructures, de recommandations pour les aménagements cyclables et pour les accès handicapés, de fiches sur les carrefours à feux ; de la relecture du guide de partage de la voirie ; de suivi d'études ;
- avec le CNFPT dans le cadre de l'élaboration des sujets pour des concours ;
- avec l'Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux (ENACT) ;
- avec différentes collectivités dans le cadre d'échanges et de retours d'expérience.

### Formation

Offre de formation faite par la fonction publique territoriale et l'ENACT sur le thème suivant : « outils de régulation du trafic urbain » et celle du Certu sur « la méthode de sécurité des déplacements en agglomération ».

#### DUNKERQUE 2007

##### Du Code de la route au Code de la rue ?

« Les plus forts ont toujours tort » : c'est le principe affirmé par nos voisins belges dans leur Code de la rue. L'objectif de cette nouvelle réglementation est de faire baisser le nombre et la gravité des accidents et de favoriser les modes doux de déplacements. En France, en dépit d'un demi-siècle de priorité accordée à l'automobile, la tendance est en train de s'inverser. Les élus et techniciens constatent que l'espace public se raréfie. Il faut promouvoir de nouvelles pratiques de conception de la voirie visant à rendre la rue accessible à tous, à protéger les usagers les plus vulnérables, à accorder la priorité aux transports publics tout en permettant à la ville d'assurer ses fonctions vitales. Point sur les meilleures pratiques en France et à l'étranger, les méthodologies de concertation, de mise en œuvre des projets et de communication.

#### NANTES 2008

##### Pour une ville accessible à tous : continuité de la chaîne de déplacements

La prise en compte des aspirations de l'ensemble des usagers ainsi que la conception et l'aménagement des espaces publics intégrant la chaîne des déplacements demeurent un véritable enjeu. La loi handicap exige de généraliser d'ici 2015 une politique globale et de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques comme les schémas directeurs d'accessibilité des transports collectifs, les plans de mise en accessibilité de la voirie, l'annexe accessibilité au PDU et enfin une commission spécifique. Point sur l'actualité réglementaire et son incidence opérationnelle pour les villes, réponses concrètes aux services techniques, pratiques mises en œuvre par des collectivités dans le domaine des transports et de la voirie, échanges sur les méthodes de travail et les outils.

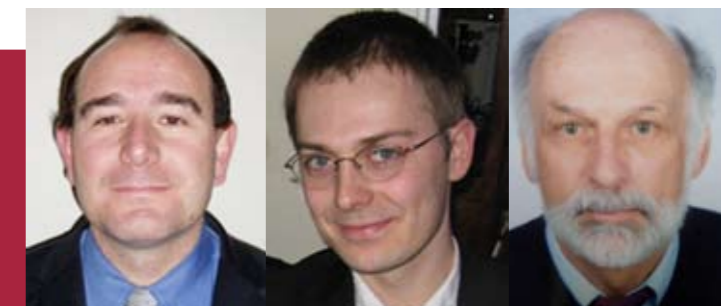


## DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES



### à la rencontre de

Dominique TESTON  
Julien RAULET  
Jean-Jacques FUNKE



Les services techniques des petites et moyennes collectivités territoriales regroupent généralement la majorité du personnel de la commune et des budgets et sont en charge d'une partie importante de l'action communale et intercommunale. La direction des services techniques de ces collectivités territoriales de petite et moyenne taille demande, a minima, de solides bases techniques généralistes.

Les besoins pratiques des DST se regroupent selon quatre dynamiques identifiées : dynamique d'organisation (management des hommes et des projets, marchés publics, outils de gestion et tableaux de bord, réglementations diverses) ; dynamique politique (relation et information DST/Élus) ; dynamique territoriale liée à l'urbanisme (organisation du territoire, PLU, SCoT, mise en place du SIG, DUP...) ; dynamique personnelle (statut, rôle et positionnement, missions, limite et valorisation de compétences, responsabilités, évolution du poste dans le cadre des EPCI, gestion pluridisciplinaire du quotidien, gestion du temps, conduite et suivi d'opérations).

Dans les petites et moyennes collectivités, les directeurs des services techniques sont confrontés à de nombreux problèmes aggravés par des limites territoriales floues au profit de l'intercommunalité, l'émergence de régions urbaines, le nécessaire développement des réseaux d'échange d'expériences, le manque de formation liée à la pratique du métier. Quand il exerce au sein d'une petite collectivité territoriale, le responsable technique est souvent seul. A contrario, dans une grande collectivité, bien que disposant de services spécialisés, il doit réunir toutes les composantes liées à la réalisation des projets ; concrètement c'est un « assemblier ». De facto chef de projet, s'il réussit sa mission, le mérite en reviendra à l'équipe municipale, s'il échoue, il sera tenu pour responsable.

La reconnaissance de son action n'est pas seulement opérationnelle mais aussi relationnelle. Il intervient en complémentarité du binôme constitué par le représentant de l'exécutif local et la direction générale des services. La relation avec les élus et la direction générale des services doit être équilibrée. Trop distante, le responsable technique ne remplit pas pleinement son rôle ; trop étroite, c'est tout le fonctionnement de la collectivité territoriale qui en est affecté.

### Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

*Le responsable technique doit connaître l'ensemble des données nécessaires au bon fonctionnement de sa collectivité : le statut pour la gestion du personnel ; les comptabilités pour les équilibres budgétaires ; les subventions pour s'assurer de la viabilité des projets, le Code des marchés publics pour respecter les procédures et le cadre juridique pour rester dans le champ de légalité. Il se doit de maîtriser les fondamentaux de la fonction publique territoriale.*

### Quels sont les apports du réseau ?

*Il est essentiel pour ce groupe de travail orienté « métier généraliste » de nouer des liens et d'être à l'écoute des autres groupes (« métiers spécialisés »). Dans la DST, et ce, indépendamment de l'importance de la collectivité territoriale, on retrouve le plus souvent les mêmes préoccupations. Si l'actualité le justifie ou le besoin s'en fait sentir, les membres du groupe de travail peuvent rejoindre ceux des autres groupes plus spécialisés pour y trouver des relais performants.*



### Vie du groupe

Le groupe de travail en pleine redynamisation se réunit trimestriellement. Il a pour vocation de regrouper contrôleurs, techniciens ou ingénieurs exerçant la fonction plus ou moins bien identifiée de directeur des services techniques ou de directeur général des services techniques.

Le groupe de travail s'organise sur deux niveaux :

- un niveau régional pour rompre l'isolement des responsables des services techniques des petites et moyennes collectivités territoriales. L'isolement est plus important en zone rurale ;
- un niveau national pour élaborer une base de données favorisant le partage des expériences et des informations.

Les principaux objectifs définis par le groupe de travail visent à sortir de l'isolement professionnel, à avoir un accès rapide et synthétique aux textes réglementaires et à différents modes d'exploitation. Dans le cas spécifique des petites et moyennes villes, le groupe de travail bénéficie de l'apport des autres membres adhérents notamment pour certaines thématiques comme l'approche globale de la ville dans le cadre du développement durable, la gestion intégrée et le management territorial (gouvernance), l'évolution des structures techniques, le travail en réseau et l'accès rapide aux informations synthétiques.

### Diagnostic territorial et développement durable

Le développement durable oriente la mise en œuvre des politiques locales, nationales ou européennes. Basée sur le diagnostic du territoire, la construction d'un programme d'actions prend en compte une logique globale et identifie des liens économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Cette approche permet de mettre en lumière l'équité (sociale et interterritoriale) et la gouvernance territoriale et d'associer les acteurs à toutes les étapes du projet.

### Génie territorial

La mise en place de méthodes pragmatiques a permis d'élaborer progressivement des fiches d'aide. Le groupe de travail souhaite ainsi aller dans la direction d'une science renouvelée et ouverte.

### Dynamique tripartite

80 % des citoyens vivent au sein d'une structure intercommunale de petite et moyenne taille. Quelle est, dans ce contexte, la place des cadres techniques ? L'intercommunalité bouscule le directeur des services techniques dans le sens où il est confronté au quotidien à des questions d'ordre territorial, politique et organisationnel. Il participe à une dynamique d'organisation qu'il doit impulser pour faire évoluer les services. Il imprime sa marque, son élan, son mouvement ; il côtoie les hommes politiques et doit s'ajuster à la dynamique politique décidée par le maire et son équipe municipale. Le directeur des services techniques participe aux dynamiques territoriales et ajuste ses projets aux sites, aux lieux et espaces municipaux. L'intercommunalité élargit son territoire, le contraint à aborder les questions rurales, les problèmes des campagnes, d'économie, d'écologie et d'environnement au sens large.

La contribution du DST dans la recherche des synergies et des outils de diagnostic est décisive, car il est enraciné sur un territoire par son statut, en relation permanente avec les utilisateurs et les habitants au quotidien et peut, par ses actes techniques, exprimer un engagement d'avenir.

Les travaux du groupe sont accessibles sur le site de l'AITF en cliquant sur GT DST.



# EAU et ASSAINISSEMENT



à la rencontre de  
Damien BRISSEAU  
Jean-Bernard PECHINOT



La loi sur l'eau et les milieux aquatiques publiée en décembre 2006 confère aux collectivités les moyens de gérer les services publics de l'eau et l'assainissement (contrôle de l'assainissement non collectif, fonds du règlement de garantie pour les boues, taxe sur les eaux pluviales, encadrement des tarifs, des services, de la délégation de service). La prise en compte des adaptations nécessaires au changement climatique est inscrite dans le Grenelle de l'Environnement ; l'article 23 fixe notamment un objectif de bon état écologique des eaux en 2015, de plans d'action pour protéger les 500 captages les plus menacés et l'achèvement des travaux de mise aux normes de stations d'épuration d'ici 2011.

L'eau est au centre de nombreuses préoccupations et les communes sont des acteurs de premier plan. Responsables de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif, chargées du contrôle des installations d'assainissement non collectif, elles exercent ces compétences avec d'autres communes, des intercommunalités et les agences de l'eau. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), approuvés par le préfet, fixent pour chaque bassin les orientations fondamentales de la protection et de la gestion de la ressource en eau.

La nature de l'eau lui confère un statut particulier, la demande des usagers évolue sans cesse. Depuis la décentralisation, la répartition des ressources en eau et la maîtrise de la pollution relèvent des collectivités qui gèrent « l'or bleu » dans le respect des intérêts communs et de l'écosystème.

## Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

*L'eau et l'assainissement sont des domaines passionnants, aussi bien pour les techniciens que pour les usagers. Le citoyen est de plus en plus sensibilisé à la ressource en eau. On peut regretter que l'administratif et le financier prennent le pas sur la technicité, ce qui ne présage rien de bon sur le long terme. Il reste à souhaiter que le management maintienne l'homme au cœur du métier et sache préserver les motivations.*

## Quelles sont les évolutions les plus significatives ?

*Dans un contexte réglementaire toujours plus contraignant, la baisse légère mais constante de la consommation d'eau potable implique une gestion nécessairement plus fine des dépenses liées à l'entretien et à la distribution. Les collectivités ont une réelle volonté de prise en compte des technologies d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable dans les projets (installations HQE, ISO 14000). Depuis ces dernières années, et le phénomène s'accélère, les intercommunalités réfléchissent à l'harmonisation des tarifs et des prestations.*

## Vie du groupe

Le groupe de travail se réunit régulièrement en régions et impulse progressivement une dynamique nationale en organisant des échanges d'expériences le matin et des visites d'installations l'après-midi. Les participants du groupe de travail Eau-Assainissement s'investissent fortement et font la fierté « de la territoriale ». Les objectifs pluriannuels sont d'envergure :

- organisation des services de l'eau et de l'assainissement ;
- évolution des modes de gestion des communautés d'agglomération (évolution et stratégies d'exploitations des ouvrages suite aux regroupements de communes) ;
- création d'un réseau au niveau des collectivités territoriales pour utiliser le matériel mis à disposition par l'État ;
- études comparatives de prix de travaux, de pratiques entre collectivités ;
- services complémentaires aux usagers ;
- réflexion sur le financement de la réutilisation des eaux pluviales (crédits d'impôts, subventions, budgets) ;
- coopération décentralisée dans le cadre de la loi Oudin ;
- participation à l'élaboration de différents documents dont CCTG ;
- élaboration de critères de développement durable (exploitation et/ou investissement) ;
- innovations dans le domaine de l'eau dans la ville : projet Water4health (Site internet : [www.water4health.eu](http://www.water4health.eu)).



## Axes de travail

### Retour d'expériences

- en janvier 2007 sur une plate-forme d'échanges destinée aux acteurs de l'eau pour aider aux décisions d'investissement incluant les rapports d'autosurveillance et les données d'exploitation – ville de Brest ;
- en mars 2007 sur le séchage solaire mis en place à Vire ;
- bilan en avril 2007 de l'enquête réalisée par la Lyonnaise des Eaux, et demandée par la ville de Dijon, sur l'évolution des consommations et des productions d'eau ;
- en décembre 2008 sur l'ATEX (ATmosphère EXplosive) par les cabinets TRIADIS et CAPSE : Réglementation et étude. Le SNITER (Syndicat National des Industries du Traitement des Eaux Résiduaires) a publié un guide de classement en zones ATEX en partenariat avec INERIS (Institut National de l'environnement industriel et des risques).

### Echanges et présentations

- en avril 2007 : charte qualité réseau rédigée par la ville de Cherbourg ;
- en septembre 2007 : charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement. Le document est téléchargeable sur le site de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) ;
- en octobre 2007 : autosurveillance des réseaux à Dijon ;
- transmission d'une synthèse des textes réglementaires liés à l'eau et ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) ;
- en décembre 2007 : point d'avancement par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) de la Directive Cadre Européenne 2015 ;
- en mars 2008 : nouvelle filière eau potable de Nancy en ultrafiltration.

### Participations

- visite de la STEP du Mans en mars 2007. Réalisation en process compact ;
- symposium à Marseille en octobre 2007 réunissant les industriels de l'eau : producteur-transformateur, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, BET. Thème abordé : coût global d'utilisation et développement durable de l'inox ;
- visite en octobre 2007 de la nouvelle station d'épuration de Dijon ;
- visite en mars 2008 de la station d'épuration de Nancy-Maxéville ;
- journées régionales Bretagne Pays-de-Loire sur le thème de la transfiguration d'une ville - à l'échelle du Mans en septembre 2008 ;
- journée ASTEE à Vannes en avril 2007 sur les obligations de contrôles des compteurs d'eau ;
- rencontre avec le BRGM en janvier 2007 : partenariat avec l'AITF et travail collaboratif avec les groupes Energie, Gestion des risques et SIG. Sujets d'exploration : remontée de nappe en cas de crue exceptionnelle, méthodologie relative aux établissements de périmètres de protection de captages, géothermie (dont pompe à chaleur sur eaux usées), injection d'eaux usées dans la nappe, réutilisation d'eaux usées pour irrigation par exemple, état des nappes d'eau à l'horizon 2015 ;
- réunion annuelle en juin 2007 à Metz sur l'assurance Qualité ;
- salon Pollutec en décembre 2008 à Lyon ;
- formation à l'Ecole des Géomètres basée au Mans sur le thème du génie urbain au 2e semestre 2008 ;
- formations recentrées à l'ENACT sur des formations de haute qualité relatives au cycle de l'eau, au fonctionnement hydraulique des réseaux.



## Axes de travail



### Communication

- information sur les résultats de l'étude menée par la DRIRE en mars 2007 ;
- information sur la Loi Oudin, exemple du Tchad ;
- rédaction d'un fascicule inox - assainissement présenté pendant les Assises de Dunkerque en juin 2007 et diffusé par ID Inox et le réseau des collectivités.

### Partenariats

Au-delà des liens avec les ministères, le groupe de travail entretient des partenariats avec l'ASTEE (en siégeant au conseil d'administration), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le réseau IDEAL, la Clé de Sol, le Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE), le BRGM, le Certu et avec :

- l'AFNOR en participant à des comités certificateurs et dans le cadre du projet de norme et de réforme du décret de 1991 sur la révision du décret sur les DR/DICT ;
- la SMACL (Société mutuelle d'assurance des collectivités locales) dans le cadre d'un partenariat et d'un réseau d'experts créé en novembre 2008 qui se donne pour objectif d'élargir l'offre vers les sites industriels des collectivités et de réfléchir à la conception d'un guide de sécurité des biens.

## ASSISES NATIONALES

### DUNKERQUE 2007

#### Réutilisation d'eaux usées ou d'eaux brutes traitées

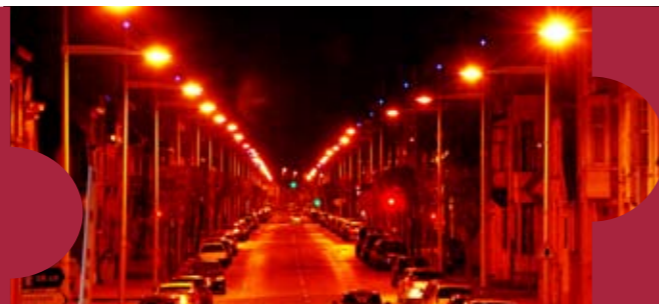
*Dans certaines régions, face aux restrictions récurrentes de l'utilisation de la ressource en eau, face au regard des fortes contraintes du milieu naturel, plusieurs réflexions et actions ont été menées pour réutiliser l'eau usée épurée en sortie de station d'épuration. On peut ainsi noter l'irrigation de terres agricoles après stockage de l'eau traitée ou le souhait d'utilisation d'eau épurée pour du nettoyage de caniveau, du curage de réseau ou de l'arrosage municipal. La mise en place de certains traitements spécifiques permet de faciliter cette réutilisation soumise à des freins réglementaires : stockage tampon sur plusieurs jours, procédés membranaires, lampes UV, etc. Une utilisation de l'eau épurée à des fins industrielles est également à l'étude pour certains secteurs très consommateurs d'eau comme le refroidissement.*

### NANTES 2008

#### Services de l'eau et de l'assainissement : communication aux usagers

*Le cycle de l'eau ne se résume pas au robinet. Du processus de fabrication complexe à la distribution et à la dépollution, le parcours de l'eau répond à de nombreux critères liés à l'hygiène et à la santé, à l'environnement, aux exigences de l'utilisateur... Dans ce cadre, les chartes de qualité visent à améliorer l'intervention des agents, l'information des clients et les délais de réponses ou encore le fonctionnement des installations. La communication joue un rôle non négligeable quand il s'agit de déployer des services, de rendre compte de la performance et de fournir des indicateurs les plus objectifs possibles. La maîtrise de l'eau est l'un de nos enjeux majeurs, et cela passe aussi par la communication.*

## ECLAIRAGE PUBLIC



### à la rencontre de

Vincent MARCHAUT  
Bruno KABLITZ  
Antoine BOUCHET  
Joël LAVERGNE



La conférence « énergie bas carbone » en octobre 2008 oriente durablement les acteurs et les décideurs vers une société respectueuse de l'environnement : économies et énergies renouvelables, recherche d'efficacité énergétique. Il faudra sans doute beaucoup d'ingéniosité pour mettre en œuvre de nouveaux comportements et trouver les solutions technologiques ad hoc. Si le Grenelle I évoque les nuisances lumineuses, le Grenelle II devrait en principe préciser les dispositions relatives aux exigences, méthodes de contrôle et référentiels techniques, et ce notamment, en référence avec la norme européenne EN 13 201 sur les niveaux d'éclairage.

Amélioration du cadre de vie, mise en valeur patrimoniale, événementiel, sécurité publique : l'éclairage joue un rôle de premier plan au cœur des villes. Diurne, il anime l'espace urbain ; nocturne, il le structure. Selon un rapport de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), « l'éclairage public représente 18 % de la consommation d'énergie des collectivités et 23 % de leur facture énergétique ». Au-delà des impératifs liés au développement durable et des rigueurs budgétaires, les collectivités doivent relever maints défis comme celui de répondre à l'exigence qualitative et sécuritaire des usagers.

Le luminaire, constitué du bloc optique, lampe et appareillage, est l'élément essentiel pour agir sur l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public. La nécessité de maintenir les performances sur toute la durée de vie des luminaires limitée à 20 ou 30 ans incite les professionnels à se doter d'outils de décision et de gestion performants. La réglementation est de plus en plus contraignante ; en Europe les directives EuP, RoHS et WEEE ; en France, le décret 2005-829, dit DEEE, impose la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (toutes les lampes, sauf celles à filament, ainsi que les « luminaires non domestiques »).

L'éclairage public, à la croisée de plusieurs champs de compétences des collectivités (sécurité des biens et des personnes, développement économique et social, mise en valeur de l'image de la ville) couvre plusieurs domaines techniques (photométrie, électricité, mécanique, urbanisme, sociologie et environnement). Les applications sont diverses : routes, zones urbaines, bâtiments, parcs et jardins, terrains de sport, stades, etc. L'éclairage demeure pour les élus, décideurs, architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et concepteurs un outil sociétal et environnemental remarquable.

Quels sont les objectifs définis par le groupe de travail ?

*Le groupe de travail « Eclairage public » souhaite mener une réflexion globale sur l'éclairage urbain en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage et acteur principal dans ce domaine. Les responsables, au sein des collectivités, sont sensibilisés à l'efficacité énergétique et à la performance des installations.*

Comment le groupe fait-il partager son expertise ?

*Le groupe a le projet de devenir un pôle de ressources, d'échanges et de discussion pour ses membres en mettant à disposition des collectivités un fond documentaire sur l'éclairage public.*

### Vie du groupe

Dédié aux acteurs de l'éclairage et aux responsables techniques et administratifs évoluant dans les collectivités territoriales, le groupe de travail « Eclairage Public » souhaite apporter l'expertise et l'expérience de ses membres à l'ensemble de la profession. C'est la raison pour laquelle le groupe participe aux instances de réflexions et de décisions en associant les représentants institutionnels, associatifs et professionnels.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe s'implique fortement et mène des actions rythmées :

- réunions locales qui ont pour objectif de regrouper les acteurs locaux de l'éclairage autour d'un thème de réflexion. Chaque réunion illustrant une thématique définie par la collectivité accueillante alterne une séance de travail, un dîner convivial et une visite nocturne des installations ;
- réunions nationales ayant pour objectif d'informer, d'échanger, de réfléchir, de définir et de synthétiser les travaux menés par le groupe. Chaque journée s'articule en un temps de synthèse des travaux, un déjeuner convivial, des retours d'expérience, un dîner et une visite de site ;
- groupes de travail thématiques réunissant des membres chargés de réfléchir et de préparer une proposition qui sera soumise à l'ensemble du groupe. Un ou plusieurs référents sont désignés pour animer ce travail ;
- présence dans différentes commissions et comités traitant de la problématique de l'éclairage public. Cette participation requiert une grande compétence et de la disponibilité.



**Le groupe de travail « Éclairage » échange sur**

- la valorisation des certificats d'économies d'énergie en éclairage public ;
- les outils de mesure électrique ;
- les méthodes de contrôle des ancrages sur façade ;
- les diagnostics des carrefours à feux et leur accessibilité aux malvoyants ;
- les obligations sur le PGC et SPS dans le cadre des marchés de maintenance ;
- les procédures de contrôle des publicités et enseignes lumineuses ;
- les systèmes d'allumage et d'extinction en éclairage public ;
- la démarche QuAlimEP menée conjointement par 25 collectivités territoriales sur un test de comportement des lampes d'éclairage public avec des auxiliaires électroniques. La participation à ce programme est ouverte à l'ensemble des collectivités ;
- les préconisations dans le cadre de l'achat public au regard du développement durable ;
- le projet de création d'un pôle de ressource documentaire.

**Le groupe de travail « Éclairage » collabore avec différents partenaires**

- suivi de la normalisation avec l'AFNOR dans le cadre de la commission nationale AFNOR X90X ;
- révision de la norme NF EN 13201, enquête sur le terrain auprès des collectivités en collaboration avec le Certu ;
- révision de la note d'information sur le contrôle de stabilité des mâts en collaboration avec le Setra ;
- refonte du référentiel Génie Civil 2010 (rédaction des pièces de marchés publics). Le groupe de travail est concerné par le fascicule n° 36 (1988) du CCTG et le CCTP de maintenance des installations d'éclairage public (1990) ;
- réalisation d'un diagnostic éclairage public orienté vers la performance énergétique en collaboration avec le CETE Méditerranée ;
- Facteur 4 et sa traduction dans l'éclairage public avec l'ADEME.

**Le groupe de travail « Éclairage » organise des réunions de travail**

- en octobre 2008 à Toulouse - l'éclairage urbain au cœur du développement durable, les membres du groupe réfléchissent et partagent leurs expériences sur les actions à réaliser ;
- en décembre 2008 à Lyon - les enjeux du transfert de gestion en éclairage public, dans le contexte économique actuel les membres du groupe échangent et évaluent les modes de gestion « tout entreprise et/ou tout collectivité » ;
- en février 2009 à Angers - le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, pourquoi et comment ? Les membres du groupe font le point sur les outils de programmation existants pour un urbanisme nocturne ;
- en projet pour septembre 2009 - la sécurité électrique et mécanique des installations d'éclairage public.

Syndicat de l'éclairage, 17 rue Hamelin 75783 Paris Cedex 16, tél. 01 45 05 72 72

www.syndicat-eclairage.com

Association française de l'éclairage (AFE), 17 rue Hamelin 75783 Paris Cedex 16, tél. 01 45 05 72 00

www.afe-eclairage.com.fr





La question de l'énergie couplée à l'impératif climatique est probablement un des enjeux majeurs des quelques décades à venir. Pour la première fois, le vendredi 9 mars 2007, les 27 pays membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un objectif contraignant de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2° C au maximum par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle en réduisant d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 20 % par rapport aux émissions de 1990.

En 2005, une loi de Programme fixe les Orientations de la Politique Énergétique nationale (loi POPE) et désigne clairement les collectivités territoriales comme parties prenantes. Plus récemment, la loi Grenelle I pose en préambule la transition vers une nouvelle économie sobre et compétitive et fait de la lutte contre le changement climatique sa priorité : division par quatre des émissions de GES à horizon 2050. Le bâtiment en consommant 40 % de l'énergie finale et 25 % des émissions de GES est au cœur de ces dispositifs : fin 2010, conception des bâtiments publics et tertiaires en basse consommation ; en 2020, bâtiments à énergie positive. 25 ans après la décentralisation, le législateur français a confié un rôle moteur aux collectivités pour contribuer à l'émergence d'une politique énergétique locale.

Fortement impliqué aux côtés des autres réseaux associatifs partenaires, le groupe Energie-Climat s'attache à progresser en tant qu'agence de bonnes pratiques et réservoir à idées tout en contribuant à des travaux au niveau national dans des instances de concertation et de décision. Sa valeur ajoutée se traduit par le point de vue de praticiens en responsabilité opérationnelle à différents niveaux d'intervention du territoire, mêlant expérience de terrain et réflexion prospective.

Dans ce contexte, le groupe Energie-Climat se donne les 3 objectifs suivants :

- capitaliser les échanges d'expériences : notamment dans le cadre des réunions plénières où les échanges se font à partir de présentations de membres du groupe ou d'intervenants selon des thèmes proposés par les membres ou les acteurs de la filière. Un forum a été créé en 2007 pour soutenir cet objectif ;
- partager cette capitalisation : en réalisant des guides en partenariat avec des acteurs de la filière et en signant régulièrement des articles dans la presse professionnelle spécialisée ou généraliste. Le groupe s'investit également au niveau national et régional en étant sollicité pour la conception et l'animation de cycles de formation spécifiques à ces métiers en pleine croissance dans un secteur ayant rapidement évolué ;
- représenter l'ingénierie territoriale dans différentes instances : en participant à la représentation des intérêts des collectivités dans des instances de concertation et de décision et en tissant des liens avec des associations et les pouvoirs publics : Club Certificats d'Economies d'Energie de l'ATEE, AMORCE, Energie-Cités, Association des Maires de France (AMF), ADEME, Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre (MIES).

### Comment fonctionne le groupe Energie-Climat ?

Il fonctionne sur les principes et valeurs de l'engagement bénévole, non politique, au service de la chose publique. Il se réunit 2 fois par an en séances plénières, afin de permettre la synthèse de l'ensemble des actions menées au niveau national et régional par les sous-groupes de travail thématiques. A ce jour, ce sont environ 550 membres qui travaillent dans tous les types de structures territoriales : communes, syndicats d'énergie, communautés, départements, régions, agences locales de l'énergie.

### Quelle est la représentativité du groupe ?

Le groupe de travail représente l'ingénierie territoriale dans différentes instances et les intérêts des collectivités en tissant des liens avec de nombreuses associations et les pouvoirs publics : ADEME, AMORCE, AMF, Club Certificats d'Economies d'Energie de l'ATEE, CNFPT, CSTB, Commission de Régulation de l'Énergie, Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), Energie-Cités, FALME (Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie), FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), MIES, RARE (Réseau des Agences Régionales de l'Énergie)...

## Vie du groupe

Le groupe de travail rassemble près de 550 professionnels de l'énergie répartis dans différentes structures territoriales : communes (66 %), syndicats d'énergie (6 %), départements (5 %), communautés (5 %), agences locales de l'énergie (3 %), régions (3 %), partenaires (12 %). Le groupe est fortement investi au niveau national et au niveau régional. Les séances plénières semestrielles, les réunions, les échanges avec les acteurs de la filière, les journées techniques viennent alimenter les réflexions des adhérents.

L'ouverture des marchés modifie les modalités d'échanges et les partenariats historiques qui voient apparaître de nouveaux gestionnaires des réseaux de distribution. Le groupe, en toute transparence, affiche son ouverture aux autres opérateurs et les guide vers un format unique d'échange de données multi-énergie et multi-fournisseurs.

Le groupe affirme son positionnement en contribuant à la production d'outils et de travaux, en exerçant une veille et en faisant des propositions sur les dispositifs en cours et à venir. Sa valeur ajoutée se traduit par le point de vue de praticiens en responsabilité opérationnelle à différents niveaux d'intervention du territoire, mêlant expérience de terrain et réflexion prospective.

## Axes de travail

### Échanges et valorisation d'expériences

- mise en débat du positionnement, des nouveaux modes de fonctionnement et du changement d'appellation Groupe Energie en Groupe Energie-Climat en mars 2009 ;
- intervention extérieure en mars 2009 sur Le cinquième combustible : concept, coûts d'accès au gisement, à quoi ça sert ?
- retour d'expérience en mars 2009 sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : actualité, outil de gestion des CEE, ville de Besançon ;
- étude de desserte énergétique en ZAC : cas des mini-réseaux de chaleur. Retour d'expérience sur l'implantation de solaire en Argentine - décembre 2008 ;
- intervention en 2008 de GDF-Suez sur l'actualité technico-réglementaire et sur la technologie des chaudières électrogènes ;
- intervention GrDF sur le contenu CO2 du kWh électrique dans le cadre de l'ouverture des marchés et du renforcement des connexions transfrontalières ;
- enquête ADEME-AITF-EDF-GDF 2005 sur l'énergie et le patrimoine communal en novembre 2007 portant sur des chiffres clés (bilan global, grands postes de consommation, énergies, ratios de consommation des bâtiments, éclairage public, carburants des véhicules municipaux, bilan CO2, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, marchés de l'énergie) ;
- retour d'expérience en juin 2007 sur les zones de développement éolien (ZDE) et le rôle d'un EPCI, sur la gestion de l'éclairage public et les économies d'énergie, sur la gestion comptable de l'énergie partagée pour les petites communes.

### Animations

- projet d'organisation d'une journée séminaire métier en 2009 avec différents partenaires dont le CNFPT ;
- journée sur le thème en mai 2008 « Patrimoine public bâti durable, évolution des pratiques des maîtres d'ouvrages ». Collaboration des 4 groupes « Management », « Energie », « Bâtiments et Architecture » et « Environnement » ;
- réunion plénière du groupe Energie en avril 2008. Collaboration avec les groupes de travail régionaux : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne. Présentation du Guide AITF-EDF bâtiments basse consommation. Intervention de l'ADEME sur le retour de l'efficacité crédit d'impôts et les conséquences sur l'emploi ainsi que sur le bilan Carbone. Retour d'expérience sur CEE : actualité, outil de gestion des CEE, ville de Besançon ;
- réunion plénière du groupe Energie en octobre 2007 : intervention extérieure sur la RT 2005, la RT existante, le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), l'affichage consommations. Retour d'expériences d'Aix-les-Bains sur un Contrat de Partenariat Public Privé (PPP) en Eclairage Public Bonification du Cos pour construction HPE/EnR : retour sur des ateliers de travail ayant associé des communes, collaboration de l'ARENE et l'ADEME ;
- présentation en octobre 2007 du nouveau Forum du Groupe Energie [aitf.energie.free.fr](http://aitf.energie.free.fr)



## Axes de travail



### Participations

- en janvier 2008, 9èmes Assises nationales de l'Energie et du Climat à DUNKERQUE sur le thème « 2008-2014 : Quel agenda municipal pour l'énergie et le climat ? », animation de l'atelier « élus » ;
- en janvier 2009, 10èmes Assises nationales de l'Energie et du Climat, animation de l'atelier « Certificats d'économies d'énergie et Contrats de performance énergétique » ;
- à un atelier à Nantes en 2008 consacré aux Certificats d'économie d'énergie : retours d'expérience et enseignements ;
- à un premier atelier à Dunkerque en 2007 consacré aux ENR à la portée des collectivités ;
- à un second atelier à Dunkerque en 2007 consacré à l'énergie et intercommunalité : le conseil en énergie partagée ;

### Réunions de Partenariats

- avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et EDF dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la participation des collectivités territoriales pour les extensions de réseaux (loi SRU), sur le projet de guide EDF/AITF - mars 2009 ;
- avec ERDF en septembre 2008 sur un thème central de comptage intelligent. Quelles seraient les nouvelles modalités de facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité et la date d'application ? Quid du regroupement des autorités concédantes ?
- avec EDF en septembre 2008 sur l'actualité législative et réglementaire (évolution CMP, Grenelle 2, PCET, démarche PP3E), modalités d'achat solaire PV, point avancé sur les CEE, guide bâtiments basse consommation ;
- avec la DGUHC sur le DPE, la RT 2005 et les labels Haute Performance Energétique (HPE) et Très Haute Performance Energétique (THPE EnR).

#### DUNKERQUE 2007

##### Les ENR à la portée des collectivités

*Le développement, au niveau des collectivités territoriales, d'une politique énergétique ambitieuse et innovante est absolument nécessaire en raison des coûts des énergies fossiles irrémédiablement entraînés dans une dynamique de hausse. Si l'on tient compte des impératifs environnementaux et économiques, la loi POPE fournit aux collectivités de nombreux outils qui permettent de développer la maîtrise de la demande et les énergies renouvelables.*

#### DUNKERQUE 2007

##### Energie et intercommunalité : le conseil en énergie partagée

*Le développement de structures opérationnelles et la prise de compétences nouvelles dans les structures intercommunales impactent tout particulièrement le secteur de l'énergie historiquement traité par les communes. Cette réalité nécessite, pour l'ensemble des acteurs et notamment les élus, d'identifier précisément le domaine d'intervention de chaque collectivité et l'échelon d'intervention optimum en fonction du secteur concerné par l'action énergétique. Ce qui revient à imaginer les services ad hoc pour gérer cette complexité territoriale dans un but d'efficacité et de lisibilité de la politique menée.*

#### NANTES 2008

##### Certificats d'économie d'énergie : retours d'expérience et enseignements

*La loi POPE de juillet 2005 incite les collectivités territoriales à se doter d'une véritable politique énergétique. Elle met à leur disposition différents outils dont les CEE. Le principe repose sur l'obligation d'économies d'énergie faite aux fournisseurs et la création d'un marché d'échange de ces certificats. Le mécanisme, complexe et inhabituel, a fait ses preuves en Grande-Bretagne. À l'échelon hexagonal, le dispositif étant en phase de démarrage, les collectivités territoriales s'y mettent assez prudemment. Comment les collectivités peuvent-elles appréhender ce mécanisme ? Quelle approche doit-on privilégier au sein d'une politique de maîtrise de l'énergie ?*



Au cœur de la décision locale et de l'intérêt général, les collectivités intègrent désormais les préoccupations environnementales dans leur gestion quotidienne. Le champ des politiques publiques locales est vaste et transversal. Le développement économique et la résorption des dysfonctionnements sociaux inscrits dans les axes du développement durable relèvent de la responsabilité des élus locaux qui ont les moyens d'engager des contrats de ville (requalification urbaine, accès à l'emploi...) ou des Projets de Ville (intervention lourde sur le bâti et les espaces publics notamment).

Bien que disposant de leviers d'actions comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Programme Local de l'Habitat (PLH)... les pratiques existantes négligent encore trop l'approche intégrée des préoccupations environnementales, sociales et économiques dans les projets (approche systémique). Le programme est ambitieux : maîtrise des impacts environnementaux ; protection des écosystèmes ; préservation d'espaces naturels ; économie des ressources naturelles ; réduction des consommations de matières premières, d'énergie ou de production de déchets ; économies d'eau ; lutte contre l'effet de serre, développement de la biodiversité urbaine, etc.

L'étalement urbain pose avec acuité la préservation des espaces naturels et agricoles qui, au-delà de la fonction environnementale, paysagère et écologique ont une fonction sociale, économique et culturelle. Réserves foncières pour l'accueil des habitations, des activités économiques et des infrastructures, les espaces naturels et agricoles, en limitant physiquement la ville, imposent des modes de gouvernance ad hoc. Comment préserver les écosystèmes ? En soutenant l'agriculture durable, les élus privilégient les circuits courts de production « La vocation première et prioritaire de l'agriculture est de répondre aux besoins alimentaires de la population, et ce, de façon accentuée pour les décennies à venir... Il s'agit de concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique, d'adaptation au changement climatique et de réalisme écologique ». La ville de demain ne sera pas qu'« urbaine », mais plus verte. L'écologie revient dans la ville depuis Rio en 1992.

Le Grenelle de l'Environnement fait une large place à la biodiversité et aux milieux naturels en plaçant le territoire sous protection forte par la création de 3 nouveaux parcs nationaux, l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides, la mise en place d'aires marines protégées d'ici 2012, le pilotage d'une trame verte, la mise à jour de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), les programmes et le réseau Natura 2000 ; la création d'un Observatoire national de la biodiversité, la reconstitution de la continuité écologique des milieux aquatiques, une sylviculture durable, la gestion intégrée de la mer et du littoral. Le principe du pollueur-payeur et les études d'impacts préalables font apparaître les conséquences environnementales de tous les projets.

L'enjeu est national et nos territoires sont de vastes laboratoires où s'exercent les compétences locales et s'inventent de nouveaux modes de gouvernance. Les nouveaux outils de management environnemental peuvent y aider : normes, plans de gestion, logiciels analytiques spécialisés.

Quels sont les principaux objectifs définis par le groupe de travail ?

*Le groupe souhaite rencontrer les experts de l'environnement durable (« sustainable development = développement soutenable ») et confronter les expériences professionnelles. Les objectifs sont ambitieux : vulgarisation des techniques innovantes, capitalisation des données, veille technique et réglementaire, assistance à la gouvernance environnementale.*

Quelles sont les actions menées auprès des partenaires extérieurs ?

*Le groupe souhaite à terme être reconnu et mener des actions constructives auprès d'instances officielles : Etat, ministères, organismes professionnels, chercheurs, universités, écoles d'ingénieurs, etc. Le groupe mène avec les partenaires, participant aux réunions, de nombreuses réflexions qui permettront de rendre opérationnelles les politiques environnementales, par les stratégies sur des méthodologies de travail, de projet, de gestion, d'analyse et de communication interne et externe.*

## Vie du groupe

Le groupe, principalement composé d'ingénieurs des villes, s'est ouvert récemment aux techniciens et contrôleurs. Il a pour ambition d'être expert dans le domaine, d'aider les collectivités territoriales sur l'application des principes du développement durable et être également un centre de ressources diffusant la culture environnementale. Il se réunit 4 à 6 fois par an à Paris. Les échanges portent sur des thématiques à forte valeur ajoutée ou sur des phases de validation ou d'orientation stratégique sur les études conduites.

Le groupe de travail met en œuvre la transversalité environnementale dès que cela est possible et s'engage sur un programme riche :

- pratiques de l'Ecologie Urbaine ;
- contexte règlementaire et financier (niveau international, européen, national...) ;
- démarches d'évaluation environnementale via les outils et méthodes disponibles (observatoire, audit patrimonial, agenda 21...) ;
- actions de communication et de concertation nécessaires ;
- gouvernance et contractualisation ;
- nature, écologie urbaine, réserve foncière, friches industrielles et portuaires ;
- activités agricoles et zones agricoles périurbaines ;
- qualité de l'air, achats durables, voirie durable, management environnemental ;
- pollutions diverses, réchauffement climatique, qualité de l'air ;
- coût global (comptabilité environnementale) ;
- qualité de ville, quartier durable ou écoquartiers, qualité de la vie partagée ;
- santé et environnement ;
- Grenelle de l'Environnement.

## Axes de travail

### Échanges et valorisation d'expériences

- constitution et relance du groupe de travail ;
- participation avec l'Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie (OPQIBI) à l'identification et à la définition des besoins en ingénierie environnementale des collectivités territoriales (les bureaux d'études et leurs qualifications) ;
- journée programmée sur le Réseau National des Systèmes Complexes (RNSC) sur une réflexion environnementale et des travaux de recherches. L'outil d'aide à la décision est destiné aux décideurs politiques ou administratifs. La nouveauté réside dans la modélisation qui intègre les sciences humaines, les disciplines scientifiques et techniques autour de la société civile (population, associations...), les décideurs (ministres, maires, présidents), les responsables de projet ;
- journée programmée sur le Bilan Carbone et les Plans Climats, expérience de la mairie de Vitry-sur-Seine ;
- journée programmée sur la qualité de l'air, pollutions atmosphériques, polluants, impacts sur la santé, avec Air Paris et InVS ;
- journée programmée sur les changements climatiques et les impacts sur la ville, éventuelles conséquences sur la gestion urbaine des risques Météo France ;
- journée programmée sur « Santé et Environnement », expérience du CHU de Nice, communication externe avec le grand public, InVS, pollution des eaux potables, AFFSET, amiante et particules fines.

### Participations

- participation à des travaux du MEEDDAT sur le Grenelle de l'Environnement ;
- collaboration aux réflexions CNFPT et ENACT, programme de formation « environnement » ;
- transversalité environnementale appliquée aux différents groupes de travail de l'AITF ;
- ouverture à des participations ATTF et ACTTF ;
- ateliers lors des Assises de l'Ingénierie Territoriale : Dunkerque, Nantes et Lyon.



## Axes de travail



### Partenariats

- InVS (Institut de Veille Sanitaire), MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire), AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail), AIR PARIS, CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), METEO FRANCE, OPQIBI, CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement).



#### DUNKERQUE 2007

##### Les parcs naturels : ventilation des compétences

Les parcs naturels régionaux sont des territoires à dominante rurale présentant une identité forte. L'Etat prononce leur classement pour une durée maximale de 12 ans renouvelable. Chaque parc est géré par un syndicat mixte et régi par sa charte. Les Parcs ont pour mission de protéger ce patrimoine et de contribuer à l'aménagement et au développement économique, social et culturel du territoire, sur la base d'un projet qui valorise le patrimoine. La LOADDT (Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) reconnaît les Parcs naturels régionaux comme outils d'aménagement du territoire. Quid alors des superpositions territoriales ? Peut-on améliorer le fonctionnement participatif ? Comment servir le territoire, conjuguer les compétences et maîtriser les actions ?

#### NANTES 2008

##### Développement durable : les espaces périurbains

S'il ne fait aucun doute que le Grenelle de l'Environnement a renforcé la prise de conscience du citoyen, il revient aux collectivités de prendre des mesures environnementales durables. Comment s'exercent les différentes compétences ? Comment prendre les bonnes décisions en tenant compte des disparités ville-périphérie ? Comment gérer durablement les réserves foncières, les friches industrielles, les milieux naturels et les zones agricoles périurbaines ? Comment inciter les citoyens à redécouvrir les espaces ? Comment préserver les écosystèmes ?

# ENVIRONNEMENT SONORE URBAIN

## à la rencontre de

Claude GARCIA  
Bernard BEVALOT

L'environnement sonore est une composante de la vie urbaine et sa qualité une véritable préoccupation environnementale. La perception du bruit varie en fonction des individus et du contexte (routes, voies ferrées, aéroports, industries ; bruit de comportement, des activités sportives, de loisirs et culturelles, des chantiers, etc.). Le bruit est la nuisance la plus souvent citée par les ménages habitant les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

En France, la première loi sur le bruit date de 1992. La directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement complète cet arsenal législatif. L'objectif visait à harmoniser, à l'échelon communautaire, l'exposition au bruit par des cartes de bruit (destinées à évaluer l'exposition au bruit) ; à établir des plans d'action ; à protéger les zones calmes et enfin informer le public. Appliquée en 2006-2007 aux agglomérations de plus de 250 000 habitants, la 2e étape concerne les agglomérations de plus de 100 000 habitants (2012-2013).

Le Grenelle, dans son article 33, fixe des axes tels que : lutte contre les pollutions sonores et lumineuses ; incitation à la mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations ; résorption dans un délai de 7 ans des points noirs de bruits les plus préoccupants pour la santé.

Le bruit requiert une attention toute particulière de la part des collectivités territoriales. La maîtrise de l'environnement sonore s'inscrit dans la gestion de la cité. Le maire est un acteur incontournable qui fait des choix stratégiques : il réglemente la circulation, le stationnement et décide du partage de la voirie, en créant des voies piétonnes ou des pistes cyclables.

La transposition de la directive européenne précitée se traduit par la mise en place de deux principaux outils à disposition des collectivités. Ce sont les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) destinés à prévenir les effets sonores et à réduire les niveaux de bruit, ainsi que recenser les mesures pour traiter les situations identifiées.

Si l'actualité « bruit » des années 2000 porte essentiellement sur le bruit des infrastructures, le bruit de voisinage reste une préoccupation importante des administrés et des collectivités, interlocuteur privilégié des Français.

Bruit des établissements diffusant de la musique amplifiée, bruit des chantiers, bruit des activités sont autant de thèmes nécessitant une réflexion tant réglementaire que technique. Les collectivités sont, en effet, exposées à la fois comme maître d'ouvrage, comme gestionnaire de l'espace public, comme acteur des politiques de développement durable mais aussi comme médiateur.

Quels sont les principaux objectifs fixés par le groupe de travail ?

Domaine fortement transversal, ouvert à beaucoup de profils, le groupe de travail poursuit différents objectifs : partager l'information, impulser des réflexions, établir les partenariats, assurer une veille technologique et réglementaire.

Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

L'acoustique et les aspects réglementaires prennent de plus en plus d'importance. Le métier évolue vers une double compétence SIG-acoustique et le Mode projet.

## Vie du groupe

Le groupe « Environnement sonore » travaille en collaboration étroite avec l'association ACOUCITE et l'Association des Techniciens Territoriaux de France. Une convention devrait formaliser les rôles et engagements réciproques des trois partenaires et en fixer les grandes orientations.

Le groupe se réunit 3 fois par an, sur le principe de deux rendez-vous à Lyon et un rendez-vous à Paris. Les rencontres permettent d'échanger sur des retours d'expériences, les difficultés d'application de la loi bruit de 1992 et les recherches de solutions. Le groupe prend appui sur différents professionnels comme la mission Bruit, le Certu, l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, ACOUPHEN, le GIAC... de façon à faire bénéficier l'ensemble des communes de la meilleure expertise.

Le groupe de travail poursuit différents objectifs :

- l'élargissement de ses travaux aux autres groupes de travail avec le principe posé de la transversalité ;
- l'invitation à participer à des réunions intéressant les autres groupes et diffusion ;
- les contacts et démarches en direction du réseau des DDASS, pour ouvrir l'accès via Internet à leur base de données ;
- l'accès des collectivités locales aux données sur le bruit ;
- l'information des agents des villes et l'échange de bonnes pratiques.

D'ores et déjà, le groupe de travail souhaite aborder de nouveaux thèmes portant sur :

- des sujets d'actualité : nouveaux produits (enrobés acoustiques, matériels de mesure, limiteurs de pression acoustique) ;
- des nouvelles obligations réglementaires et leurs conséquences pratiques (directive européenne, classement des voies) ;
- les bruits de chantiers (classement et traitement).

## Axes de travail



## Axes de travail



### Bilan de l'avancée des cartographies

Le groupe de travail a souhaité faire le bilan de l'avancée des cartographies des agglomérations concernées par la première échéance réglementaire (novembre 2008). La rencontre avec le MEEDDAT avait pour objectif d'échanger entre acteurs, sur le niveau d'élaboration des collectivités à ce jour et de faire le point sur les difficultés rencontrées tant pour la réalisation de la cartographie que pour les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Pour rappel, un contexte réglementaire conséquent : la directive européenne bruit environnemental 2002/49/CE, les articles L. 572-I à L. 572-II du Code de l'environnement, le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le Code de l'urbanisme, l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, la loi bruit de 1992.

Les difficultés rencontrées pour la mise en place de la directive sont de différents ordres :

- **organisationnel** : Comment l'Etat peut-il soutenir la mise en œuvre départementale ? Que faire en l'absence d'information sur une source de bruit ? Quelles sont les réactions de la population ? Comment susciter l'intérêt des communes ? Quelles sont les étapes indispensables pour faciliter la validation des cartes par les politiques ? Comment rassurer les élus sur l'impact des cartographies ?
- **politique** : Quelles pourraient être les conséquences d'une publication de la cartographie ? Quelles réponses doit-on apporter ? Qui en a la responsabilité ? Autant de questions posées par les élus.

### Les cartes de bruit ou la modélisation des infrastructures

GlpSyNOISE, outil basé sur un SIG, permet d'exploiter les données (périodes d'exposition, dépassement de seuils réglementaires sur les différentes périodes, populations exposées, classement sonore des voies).

L'accessibilité et la lisibilité des cartes font obstacle au plein succès de la mise en application (couleurs non homogènes d'une ville à l'autre ; comparaisons difficiles entre agglomérations, multitude de cartes et compréhension par le public ; multiplication des dispositifs entre agglomérations et cartes d'infrastructures sans cohésion préalable ; transcription des voies ferrées sur la base de différentes hypothèses : abaques, géo-références, SRM2, MMPB, etc.).

Le groupe émet la possibilité de désigner un comité départemental comme structure permettant la cohérence des dispositifs qui pourrait trancher sur le type de cartes à mettre à disposition du public. Des collectivités territoriales ont prévu la mise en ligne de leurs données : réalisation des cartes (Nice), « Kits » de communication (Marseille, Paris, Lyon...).

### Réflexion sur la multi-exposition

Certaines agglomérations mènent une réflexion sur la multi-exposition (possibilité de porter sur des cartes la pollution atmosphérique et les champs électromagnétiques). Plusieurs réflexions de « partage » des cartographies du bruit et des cadastres des polluants utilisant les mêmes référentiels SIG et les mêmes sources (route) sont en cours (Région Rhône-Alpes, agglomérations-acouité-ASQAA).

### Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Les collectivités n'ont pas le même degré d'avancement sur les PPBE. Le bilan de l'action contre les nuisances sonores, bien que fondamental, ne doit pas faire oublier le rôle de l'aménagement dans la lutte contre le bruit et les différents outils de planification à disposition : PDU, PPA, PLU, PRQA (Plan Régional pour la Qualité de l'Air), PNSE (Plan National Santé Environnement).

Le groupe de travail mène des réflexions sur différents thèmes :

- la politique de prévention et réduction des nuisances sonores (capteurs, zonages, subventions à l'insonorisation), exemples de l'Aéroport Nice-Côte d'Azur ;
- les zones calmes. La diffusion d'un guide devrait permettre d'homogénéiser la définition de zone calme. Les cartes de bruit sont considérées comme éléments de qualité de vie et de comparaison entre agglomérations ;
- le contrôle des nuisances sonores sur la voie publique ;
- un questionnaire envoyé aux collectivités a permis d'identifier les difficultés techniques liées à la cartographie (cohérence cartes Etat/Epci, zone calme, utilisation des valeurs limites et réglementation ; correction, intégration des bruits de voisinage, niveau de détail dans l'intervention du diagnostic, équivalence NMPB Fer, SRMII, mise en ligne des cartes) ;
- les périmètres de la cartographie varient selon les compétences des agglomérations. Des conventions sans compensation financière sont alors passées entre collectivités compétentes et villes bénéficiaires.

### Communication et participations

- conférence à destination des acteurs de la région en 2007 : directive européenne sur la gestion du bruit dans l'environnement urbain, politique du bruit pour les collectivités, innovations techniques en matière de lutte contre les nuisances sonores, charte de la vie nocturne de Nice ;
- deux conférences grand public animées par des membres du groupe de travail « Environnement sonore » et deux conférences animées par des acteurs locaux en 2007 ;
- exposition et stands pour le grand public à la Maison de l'Environnement en 2008 ;
- journée portes ouvertes à la Maison de l'Environnement en 2007. L'exposition, dédiée au grand public, interactive, ludique et pédagogique aborde les thèmes suivants : l'émission du son, la physique et la transmission du son, le son et l'oreille ;
- document publié dans la revue « Echo Bruit » du centre d'information et de documentation du bruit (textes existants, organismes compétents et procédures administratives).

## ASSISES NATIONALES

Le CERTU sur son site [www.certu.fr](http://www.certu.fr) met à disposition une collection de fiches. [www.gipsynoise.org](http://www.gipsynoise.org) (outil d'aide à la décision élaboré dans le cadre du projet européen)

Guide pratique du MEEDDAT « Comment réaliser les cartes de bruit en agglomération ? » coordonné par le Certu

Guides méthodologiques réalisés par Bruitparif et Acouité.

### NANTES 2008

#### « Les cartes de bruit : un enjeu à l'échelle du territoire »

Depuis juillet 2007, et conformément à la directive européenne, les aires urbaines sont censées être engagées dans la réalisation de cartes de bruit. Or, il apparaît que peu de collectivités auraient publié voire terminé leurs travaux. En marge des difficultés techniques et financières, les cartographies traduisent surtout les difficultés des territoires à partager leur information via un référentiel commun. L'approche locale ne suffit pas, à elle seule, à répondre efficacement à ce nouveau challenge. L'atelier a permis de

faire un état des difficultés rencontrées et de juger de la pertinence d'un référentiel commun ; de constater les limites d'une action privée de réflexion commune et de mettre en perspective, de façon concrète, les objectifs de la démarche à l'échelle d'un territoire.



## ESPACES VERTS TERRAINS DE SPORTS



### à la rencontre de

Cathy BIASS-MORIN

Philippe CROZE

Patrick BERGER



Suite à la prise de conscience impulsée par la demande sociétale en termes de qualité environnementale, les collectivités territoriales se sont organisées pour répondre aux enjeux actuels : préservation des ressources naturelles et de la biodiversité au sein des villes, amélioration de la qualité du cadre de vie, renforcement et promotion de l'identité des territoires. Face au paradoxe de surfaces qui augmentent tandis que les budgets alloués baissent et que l'effectif de main-d'œuvre stagne, les services espaces verts doivent innover et activer de nouveaux modes de gestion. Pour être qualifié d'espace vert, un site doit répondre à plusieurs critères : grand, ouvert au public, facilement accessible et être en milieu urbain ou péri-urbain.

Le service des jardins et espaces verts a en charge la création et la maintenance des espaces verts : les aires de jeux, les terrains de sport, le fleurissement ; le patrimoine arboré, les cours d'eau, les chemins de randonnées. Depuis quelques années, l'entretien des espaces verts subit un changement idéologique finalement très proche de pratiques anciennes. Contexte économique et environnemental oblige, certains thèmes retiennent davantage l'attention comme celui de l'artificialisation des sols, la diminution voire la suppression des produits phytosanitaires et la production biologique intégrée.

Mais ce qui est récent, c'est d'associer biodiversité et milieu urbain. Les surfaces vertes des villes ne sont pas négligeables. La biodiversité s'exerce à toutes les échelles territoriales. Le Grenelle place le territoire sous protection : création de parcs nationaux, acquisition d'hectares en zones humides, plans de conservation et de restauration pour protéger les espèces végétales, trame verte pilotée à l'échelle de chaque région, mise à jour de zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique d'ici à 2010, création d'un Observatoire national de la biodiversité.

La prise en compte de la biodiversité implique de nouvelles compétences tournées vers la préservation et la valorisation des espèces. Au-delà du diagnostic, l'ingénieur écologue aura un devoir de conseil et d'assistance vis-à-vis de la collectivité.

Aujourd'hui, l'effort de mutualisation et d'échanges d'expériences se traduit par la multiplication des réseaux de villes et réseaux techniques. Si les grandes collectivités réalisent des expérimentations et communiquent leurs résultats, les collectivités de moins de 30 000 habitants sont en attente de conseils techniques, de formations et d'expérimentations. La culture du changement est en marche, reste à l'adapter à l'ensemble des collectivités. La plate-forme scientifique récemment créée « Plante et Cité » permet désormais ce relais.

### Quelles sont les principales évolutions du métier ?

Les principales évolutions sont le changement d'échelle des aménagements ; l'intégration de l'espace péri-urbain ; la gestion durable des espaces verts avec la prise en compte, dès la conception, des problématiques liées aux pollutions (eau, air, sol).

Il convient d'ajouter que le métier nécessite une transversalité avec les différents collègues des autres secteurs d'interventions de l'espace public.

### Vie du groupe

Le groupe de travail Espaces Verts s'appuie sur :

- des groupes relais régionaux qui, à l'échelle des préoccupations qui émergent sur leur territoire, alimentent la réflexion nationale ;
- des correspondants par thème : communication et presse, Europe et International, formation, salons professionnels, arbres, bruit et espaces verts, centre de production horticole, espaces naturels et agricoles, fleurissement, gestion différenciée, écologie urbaine, indicateurs de gestion, politique espaces verts, lumière et espaces verts, normes et certification, organisation des services, péri-urbain, terrains sportifs, traitements sanitaires et lutte biologique, insertion plastique, équipements ludiques, agenda 21, cimetières paysagers, etc.

Réseau d'échanges professionnels, le groupe apporte une véritable plus-value aux membres adhérents. Il se fixe, sur une durée de 3 ans, des objectifs ambitieux qui consistent à :

- élargir le champ de diffusion des informations produites par le groupe de travail en particulier en direction des responsables espaces verts et environnementaux des collectivités territoriales supra communales et des DST ou ingénieurs généralistes des petites collectivités, en métropole et dans les départements d'outre-mer ;
- organiser différents événements (séminaires ou colloque d'envergure nationale et européenne) sur les thématiques développées par le groupe de travail et ce, en partenariat avec le pôle Paysage et Espaces Verts du CNFPT ;
- mettre en place une base d'indexation des documents et travaux produits ;
- développer le réseau d'échange de proximité par le soutien des groupes de travail régionaux avec une communication ciblée vers les présidents des sections régionales ;
- développer la transversalité avec les autres groupes de travail et proposer des regards croisés sur les mécanismes alimentant l'aménagement et la gestion de l'urbain, du péri-urbain ou de la campagne ;
- affirmer la présence de l'AITF auprès des institutions et des organismes animant la profession comme, par exemple, des missions de conseil auprès du CNVVF ;
- renforcer le réseau scientifique et technique, en particulier dans le cadre du projet du Centre Technique Plante et Cité ; soutenir la recherche ;
- mener des actions de formation en partenariat avec le CNFPT et l'ENACT ;
- créer un groupe de travail spécifique pour travailler sur l'activité terrain de sport.



## Axes de travail



## Axes de travail



### Renforcement du réseau scientifique et technique

« Plante et Cité » permet de renforcer le réseau scientifique et technique dans le domaine des espaces verts au service des collectivités territoriales. Le projet de création du centre technique du génie végétal, des paysages et des territoires a 3 objectifs : recueillir les attentes des services espaces verts, orienter les recherches et expérimentations pour y répondre au mieux et mutualiser les résultats et références techniques et scientifiques. Articulé autour d'établissements de recherches et d'enseignement (Institut national d'horticulture, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Université, INRA, Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture, etc.), d'organisations professionnelles et d'associations représentant les collectivités territoriales (AMF, AFCG, Eco-Maires, AITF, ATTF, Association Française des directeurs de jardins et d'espaces verts publics, etc.), le projet profite de la dynamique de la création du pôle de compétitivité international d'Angers sur le thème de l'horticulture. Prochaines actions proposées : création d'une base de données, inventaire exhaustif ; validation des expérimentations, étude détaillée des recherches à mener.

### Animations

- congrès mondial de l'IFPRA à Dublin (2007) sur le thème de la biodiversité ;
- en partenariat avec le pôle de compétence Paysage-Espaces Verts du CNFPT, congrès de l'AFDJEVP à Nancy (2007) - « Rôle et stratégie du paysage dans la rénovation urbaine » ;
- colloque à Angers (2008) « Innovation dans la diversification végétale » ;
- colloque organisé par l'AITF et l'ENACT/CNFPT à Montpellier (2008) - « Vers une ville bioclimatique : la nature en ville ». Partenaires impliqués dans la démarche : sup Agro Montpellier, Agropolis international, ADEME, Atelier Technique des Espaces Naturels, association 4D, Certu, etc.

### Partenariats avec

- le pôle de compétence Paysage-Espaces Verts, ENACT de Montpellier / CNFPT ;
- le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) ;
- l'union nationale des entrepreneurs du paysage dans le cadre de différentes actions : Plante et Cité, VALHOR et les moyens de financement de l'interprofession, arrêté du 12 septembre 2006, la filière de formation sur les travaux d'élagage, fascicule 35, organisation de réunions nationales de l'organisme (Quali paysage) et le CNVVF ;
- l'Association Française des Directeurs de Jardins & Espaces Verts Publics.

### Participations

- au groupe de travail « Prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres » motivée par la difficulté à interpréter l'arrêté du 4 août 2005. Mise en place par l'UNEP d'un groupe de travail composé de professionnels, de formateurs, d'un représentant de la DGER (Direction Générale de l'enseignement et de la Recherche), du FAFSEA et de la Mutualité Sociale Agricole ;
- à des réunions de travail sur les normes françaises et européennes AFNOR.

### Actions et travaux

- point sur les indicateurs de gestion en partenariat avec Plante et Cité (mise en place d'un outil informatique) ;
- enquête publiée en mai 2007 sur les besoins en personnel espaces verts dans les collectivités territoriales ;
- recensement des manifestations professionnelles ;
- visite de la serre tropicale du Lunaret à Montpellier (2007) ;
- mise en place de méthodes alternatives respectueuses de l'environnement comme l'objectif « zéro phyto » ;
- formation en partenariat avec le CNFPT « Quelle mise en scène du végétal ? » Angers (2007) ;
- questionnaire sur les méthodes alternatives au désherbage chimique.

### Publications

- rédaction du fascicule 35 sur Espaces Verts et notamment des CCTP ;
- projet de réécriture du fascicule 34 relatif aux travaux forestiers et boisements ;
- article dans Techni.Cités n° 131 - juin 2007 « Les équipements ludiques de plein air » en partenariat avec Horticulture et Paysage ; article dans Techni.Cités n° 163 - février 2009 « La biodiversité, une nouvelle donne urbaine » ;
- traduction du système URGE, système européen d'évaluation des politiques vertes des collectivités territoriales, parution 2007 ;
- article dans la revue « Espaces naturels » d'ATEN publié en 2007 sur l'origine et l'après gestion différenciée : villes de Mâcon, Nantes, Besançon, Montpellier. Contributions du département des Hauts-de-Seine, du CNFPT Pays de Loire et du Certu ;
- projet d'un guide d'indicateurs stratégiques simplifiés et mutualisables par les collectivités en partenariat avec la Ville de Montpellier et le Certu (groupe dédié « Evaluation des politiques paysagères »).

#### NANTES 2008

##### L'eau dans un service espaces verts : l'urgence d'une bonne gestion

Depuis plusieurs années, des épisodes de sécheresse prolongée affectent le territoire français. Les villes sont confrontées à des arrêtés préfectoraux visant à réduire la consommation en eau de leurs services, ce qui s'applique tout particulièrement aux services espaces verts en matière d'arrosage. Comment, tant sur le plan technique que sur celui de la communication auprès des habitants, gérer la crise lorsqu'elle survient ? Quelles sont les mesures préventives à mettre en place ? Comment les services peuvent-ils optimiser leur consommation, diversifier et fiabiliser les ressources ?

#### DUNKERQUE 2007

##### Mise en place d'un réseau scientifique et technique

Depuis de nombreuses années, les ingénieurs en charge de services espaces verts dans les collectivités territoriales imaginent de nouveaux modes de collaboration avec les milieux de la recherche. Point sur les expériences antérieures en matière de collaboration entre collectivités territoriales et le monde de la recherche et de l'expertise technique (Sciencil à la Communauté urbaine de Lyon, Réseau européen URGE à Montpellier, collaborations locales avec le CNRS et l'INRA).

#### NANTES 2008

##### Le désherbage de l'espace public

La prise de conscience environnementale et le contexte réglementaire incitent les collectivités à diminuer les désherbants chimiques alors que les usagers et les élus continuent d'exiger des espaces verts et une voirie irréprochables. Comment concilier ces deux tendances apparemment contradictoires ? Les points abordés : dernières mesures réglementaires relatives aux produits phytosanitaires ; perception et acceptation des habitants vis-à-vis du non-désherbage de l'espace public ; acceptation d'une flore spontanée.

# GESTION DES RISQUES



## à la rencontre de

Vincent BASCOU  
Alexandre PRINET  
Frédéric CHARREL  
René-Georges BAYLET



L'approche classique de la gestion des risques se structure autour de trois phases principales ayant pour but de diminuer le niveau général du risque : l'identification (connaissance et surveillance), la prévention (réduction du risque et préparation de crise) et l'intervention (gestion de crise et de post-crise). La mise en œuvre de ces différentes étapes ainsi que leur efficacité dépendent de la qualité de l'expertise, mais aussi de la participation de tous les acteurs exposés à ces risques.

La diminution du niveau général des risques est conditionnée à la pertinence du système de gestion des risques, qui lui-même est la résultante de coordinations entre les différentes parties impliquées qui définissent un partage des risques entre elles. Un tel partage n'est pas forcément le produit d'un accord collectif ; il émerge le plus souvent de la confrontation des intérêts des différents acteurs et de l'expression combinée de leurs stratégies individuelles. Ces considérations font qu'un système de gestion des risques ne peut être seulement analysé sous l'angle technique, technologique ou technocratique, mais doit incorporer une dimension économique et sociale qui prend en compte la manière dont les différents acteurs se représentent le risque, en évaluent les conséquences et en déduisent des comportements ou des décisions.

Les systèmes de gestion des risques et notamment la prévention reposent sur une action publique dominante dont l'efficacité dépend fortement de sa capacité d'engagement, elle-même fondée sur la qualité de l'expertise. L'existence d'incertitudes radicales et les contraintes budgétaires affectant le secteur public modifient en profondeur les logiques de l'intervention publique. Dans de nombreuses situations, il est nécessaire d'intervenir sans disposer d'une connaissance suffisante des phénomènes. Ainsi un système de gestion des risques doit pouvoir être révisé, s'adapter et réagir à de nouvelles connaissances ou à des modifications de régime. L'intégration de mécanismes d'ajustement, d'outils économiques marchands ou de négociation doivent permettre de définir des scénarii pérennes de gestion des risques.

La décentralisation de l'action publique est un fait marquant de ces dernières années. Cette décentralisation s'accompagne d'un transfert de compétences, mais aussi d'une territorialisation plus marquée des politiques publiques au travers d'un fonctionnement contractuel et par projet. Dans le cadre de la gestion des risques, cet état de fait induit la nécessité d'une coordination d'un grand nombre d'acteurs dans un contexte où les stratégies de chacun ne sont pas forcément compatibles. La définition d'un mode collectif de gestion des risques à l'échelon territorial s'en trouve ainsi complexifiée et déborde largement du seul contexte de l'expertise pour intégrer une évaluation des enjeux plus partagée.

La gestion des risques se structure autour d'une distinction par nature des faits générateurs (l'aléa). Ainsi on distingue : les risques naturels (avalanches, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, cyclones, tempêtes, séismes et éruptions volcaniques) ; les risques technologiques (risques industriels, nucléaires, biologiques, ruptures de barrage...) ; les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) ; les risques professionnels ; les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route...) ; les risques liés aux conflits. Cette distinction relative à une approche de gestion de l'aléa met l'accent sur une intervention en amont des faits générateurs qui est à la base d'une politique de prévention. Toutefois, la distinction des différentes natures des risques rend leur représentation et leur intégration difficiles.

Du point de vue de l'individu, il n'y a pas forcément indépendance entre les différentes natures des risques. Il lui importe plutôt d'avoir une évaluation des conséquences sur la personne et sur ses biens. Les décisions de couverture des individus sont structurées par leur évaluation des conséquences des risques. A l'instar des sociétés d'assurances qui développent des produits portant sur l'individu et non sur le type d'accident, les systèmes de gestion des risques doivent permettre une capitalisation territoriale des risques afin que chaque acteur, selon sa localisation, puisse évaluer les incidences des différents risques et déterminer son intérêt ainsi que sa contribution à l'abaissement général du niveau des risques.

## Comment évolue le groupe de travail ?

Depuis quelques années, le groupe peut se féliciter du renforcement de son réseau national et européen et du recrutement de nouveaux membres venus rejoindre les membres permanents, ingénieurs des collectivités territoriales. Ces derniers œuvrent dans différents secteurs d'activité liés à la prévention et à la gestion des risques au sens large.

## Quelles sont les actions de communication menées ?

Dans la mesure du possible, le groupe favorise la transversalité avec les membres des autres groupes comme le GT Architecture et Bâtiments, le GT Management et le GT Environnement avec lesquels il réalise des dossiers thématiques. Ces actions de communication se traduisent notamment par la publication d'articles ou de travaux dans des revues professionnelles et/ou techniques.



## Vie du groupe

4 pôles thématiques de référents ont été créés en vue d'aborder la sécurité publique et la prévention des risques sous l'angle des 4 axes majeurs suivants :

- **Pôle Bâtiment - ERP - Manifestations** : sécurité incendie, ERP et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, moyennes et grandes manifestations ;
- **Pôle Hygiène et Sécurité du travail** : personnels des collectivités territoriales ;
- **Pôle Risques naturels** : inondations, mouvements de terrain, avalanches, séismes, volcanisme, feux de forêt, phénomènes météorologiques exceptionnels ;
- **Pôle Risques technologiques** : industriels, nucléaires, transports de matières dangereuses, rupture de barrage.

Le groupe de travail comprend une cinquantaine d'ingénieurs des collectivités territoriales (villes, intercommunalités, conseils généraux et régionaux, ENACT, CNFPT). Il se réunit en moyenne 4 à 5 fois par an (à Paris, en province et lors des Assises nationales). Les déplacements en province (Reims, Toulouse, Nancy, Le Havre, La Rochelle, Strasbourg, Perpignan, Nice, Grenoble, Blois, Montpellier et Agen) permettent d'organiser des visites de chantiers et d'être accueillis par une collectivité.

## Axes de travail

### Échanges et valorisation d'expériences du Pôle Bâtiment - ERP - Manifestations

- gestion de crise effondrement d'immeuble, retour d'expérience, ville de Perpignan ;
- évolution réglementaire en matière de péril : simplification de la procédure de péril ordinaire, arrêté de péril exécutoire de plein droit, réalisation des travaux d'office, hébergement et relogement des occupants ;
- information sur les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) concernant l'accessibilité des locaux, l'évaluation et l'adaptation des postes de travail, ville de Nanterre ;
- avancées sur la réglementation incendie pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) et la sécurité des personnes en situation de handicap ;
- intégration du référentiel national de missions de sécurité civile portant sur l'organisation des dispositifs prévisionnels de secours aux personnes, ville de REIMS ;
- bilan d'étape sur la mise en œuvre des plans de prévention, ville de Grenoble ;
- charte de sécurité incendie des hôtels de Perpignan ;
- présentation de la réglementation : Accessibilité des établissements et évolution du règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les ERP ;
- retour d'expérience d'une formation à la préparation communale à la protection civile pour les jeunes, débouchant sur la mise en place d'une réserve communale de sécurité.

### Échanges et valorisation d'expériences du Pôle Hygiène et Sécurité du travail

- fonctionnement des commissions de sécurité, ville de Blois ;
- mise en place des procédures Hygiène et Sécurité sur une commune de 10 000 habitants, ville de Le Passage ;
- présentation des procédures Hygiène et Sécurité pour un service des routes, cas du conseil général du Lot-et-Garonne. Elaboration du Dossier Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) à l'échelle du conseil général, appropriation des actions menées par la DDE au sein de la DDRN suite à l'acte II de la décentralisation ;
- rôle des Agents Chargés de la Fonction d'Inspection (ACFI), cas du CDG du Lot-et-Garonne et de la ville de Marmande ;
- présentation du Code du travail : nouvelles dispositions ;
- mise en place d'un plan de pandémie grippale : enjeux pour les collectivités locales, cas du Mans.

### Échanges et valorisation d'expériences du Pôle Risques naturels

- journée consacrée à la problématique des inondations : rôle de la télésurveillance et du suivi des événements en cas de crue, règlement départemental des crues et plan de secours inondation, présentation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) par la DIREN de Midi-Pyrénées ;
- présentation du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagements de la Garonne (SMEAG) ;
- réflexion sur le rôle de l'architecte dans l'intégration urbaine ;
- dispositif de protection contre les crues de l'agglomération agenaise ;
- plan d'évacuation du Val d'Orléans (50 000 personnes), réduction de la vulnérabilité des services publics ;
- présentation d'outils pédagogiques et de la sensibilisation des nouveaux élus à leurs responsabilités en matière de gestion des événements, ville de Sète ;
- présentation du plan Canicule, ville d'Arles ;
- présentation du phénomène physique de la tornade, exemple d'HAUMONT ;
- présentation du mastère « Gestion des risques sur les territoires » dédié aux cadres des collectivités.



## Axes de travail



### Échanges et valorisation d'expériences du Pôle Risques technologiques

- exposé sur « le projet local de prévention des risques et pollutions de Nantes Métropole » ;
- plan de prévention, expérience du Havre.

### Risques Majeurs et Sécurité sur l'Arc Méditerranéen

Une entité spécifique (Risques Majeurs et Sécurité) a été créée en septembre 2007 de façon à fédérer les responsables - ingénieurs, cadres administratifs ou autres - et tisser un réseau de compétences autour d'un territoire commun « La Méditerranée ». Ce groupe de travail restreint bénéficie d'une double animation et se réunit 1 ou 2 fois par an. Il souhaite créer un lien entre professionnels, échanger sur les pratiques professionnelles et mettre en place un espace de convivialité et de solidarité. Les thèmes qui émergent sont les suivants : les acteurs dans la gestion des risques (motivation des élus et directeurs généraux de service, interactions des intervenants en temps de crise, intercommunalité, réserve communale de sécurité civile, comités communaux de feux de forêt, organisation de l'astreinte, gestion de la population, moyens de gestion de crise). Le groupe a profité des relations privilégiées de Perpignan avec la Catalogne sud pour organiser en mars 2008 une journée d'échanges « Gestion des risques majeurs sur l'arc Méditerranéen : échanges transfrontaliers avec les Catalans du sud ».

### Partenariats avec différentes instances

- ENACT de Montpellier pour l'encadrement de stages ;
- CNFPT (encadrements de stages, propositions de sujets de concours, corrections de copies) ;
- Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) (journée d'information, encadrement de stages) ;
- Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, (ICSI) ;
- Eco-Maires dans le cadre de journées d'information ;
- Association pour la COnaissance du Droit administratif en matière d'Hygiène, Environnement, Sécurité et URbanisme (ACODHESUR) dans le cadre de séminaires.

#### DUNKERQUE 2007

##### Le plan de Prévention des Risques Technologiques

Suite à l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, la loi du 30 juillet 2003, dite loi Bachelot, prévoit l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements « SEVESO à haut risque ». Les 4 axes de la prévention des risques industriels portent sur la maîtrise des risques à la source, l'information du public, la maîtrise de l'urbanisme et l'organisation des secours. Avec le PPRT, l'objectif est de résoudre les situations difficiles, en ayant recours aux mesures foncières d'expropriation, de délaissement ou de préemption, et de mieux gérer l'urbanisation future. Point avec l'ICSI, le Certu et l'ANCMRTM (Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs sur les dispositifs réglementaires).

#### Gestion intégrée des zones côtières en Europe

Le territoire des Wateringues, territoire conquis sur la mer, doit son existence à la maîtrise de l'eau. Evacuer les eaux à la mer, faire barrage aux entrées d'eau marine à marée haute, maintenir le plan d'eau à un niveau constant dans les terres en périodes humides, retenir l'eau douce en périodes sèches, tels sont les principes constants qui régulent la vie et la survie de terres d'une altitude inférieure au niveau des plus hautes mers. Aujourd'hui, cet équilibre est fragilisé. La pression côtière est forte : densité urbaine, problèmes environnementaux, usages multiples, nécessaire prévention des risques littoraux. La maîtrise du territoire induit une réflexion politique.

#### NANTES 2008

##### Immeubles menaçant ruine : la responsabilité des maires

La police des édifices menaçant ruine est une police administrative qui relève des pouvoirs de police du maire et lui confère la responsabilité d'assurer le bon ordre, la santé, la sécurité et la salubrité publics. Il revient au maire de juger de l'urgence et de l'imminence du péril et de faire exécuter des mesures de sécurité appropriées. La responsabilité du maire est susceptible d'être engagée sur la base d'une faute qualifiée de simple par le juge. Point sur des retours d'expériences.

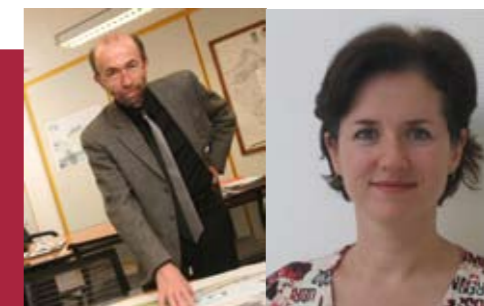
# MANAGEMENT

## à la rencontre de

Jean-Pierre IMBERT

Gérard CRIMIER

Isabelle BRUNET



Le monde territorial évolue dans des systèmes de plus en plus complexes : organisations à géométrie variable, dimensions technique et relationnelle, multiplicité des acteurs, évolution du paysage numérique, densité des flux d'information, élargissement du champ de compétences, nouveaux dispositifs partenariaux et contractuels, montée des exigences des administrés, inflation du cadre réglementaire, conséquences pénales.

Toute collectivité doit nécessairement s'organiser en répartissant les compétences et en préservant les équilibres fonctionnels. Le champ des pratiques managériales territoriales est vaste : coordination des services, capacité à déléguer les tâches, responsabilisation des collaborateurs, interaction entre management stratégique et management opérationnel. Le contexte actuel pousse de facto aux économies d'échelle, à la diminution des dépenses et au gain de temps. La montée des exigences des usagers conduit inexorablement vers la simplification des démarches et supports (formulaires en ligne, télédéclaration, télépaiement, dématérialisation des procédures administratives et comptables, etc.). Mieux encadré, guidé et conseillé, l'utilisateur passe moins de temps face à l'Administration.

La démarche qualité passe par l'utilisation d'indicateurs de performance qui, pour être consensuels et reconnus de tous, doivent prendre en compte différents éléments : complexité des projets, précision, reproductibilité et fiabilité. On peut souligner la répercussion positive sur l'environnement de travail, l'expertise des agents et leurs perspectives d'évolution. Le management par la qualité suppose l'implication forte des politiques et des directions générales et une stratégie volontariste envers les publics cibles. L'évaluation et le pilotage des politiques publiques passent par la prise en compte des disparités régionales, des diverses échelles, des inégalités d'accès aux ressources stratégiques et des différents modes participatifs des usagers. Si la valorisation, la promotion et la transférabilité des expériences contribuent à alimenter la dynamique de réseau, l'efficacité territoriale passe également par l'apprentissage de ses agents.

Quelles sont les réflexions actuelles au sein du groupe de travail ?

*Le groupe s'interroge sur les démarches qualité mises en place dans les collectivités territoriales et réfléchit sur les évolutions à apporter et les méthodes pour accompagner les évolutions (mode participatif, hiérarchique, etc.).*

Comment s'expriment les évolutions liées à l'environnement ?

*L'intégration de la « problématique environnement » se traduit par des démarches réglementées et/ou normalisées. Parmi toutes, les démarches qualité et de certification sont très présentes dans les pratiques, dans l'organisation et dans le fonctionnement des entreprises et des collectivités territoriales. Véritable facteur de compétitivité, le SME est de plus en plus appliqué.*

## Vie du groupe

La transversalité de la discipline implique de nombreux réseaux professionnels. Le groupe de travail « Management » se réunit 3 à 4 fois dans l'année à Paris pour débattre de nombreux thèmes, dans une volonté de partage des connaissances théoriques et surtout d'applications pratiques :

- organisations apprenantes, conduite du changement ;
- systèmes de management dans les collectivités Qualité, Sécurité, Environnement ;
- position du manager par rapport aux élus, amélioration des organisations ;
- gestion de crise ;
- évaluation et formalisation des politiques publiques ;
- dématérialisation des procédures (marchés) ;
- démarche de prévention des risques.



## Axes de travail



### Outils de travail collaboratifs

Les pratiques collaboratives en ligne se construisent et se développent : le rôle des outils de communication de base est de faire circuler l'information entre collègues. Les outils de travail partagé ou outils de collaboration permettent de travailler sur un même document ou sur une même application. Les outils d'accès au savoir ou « Knowledge Management » font gagner du temps dans la mesure où ils sont mis à disposition de tous les salariés. Quant aux outils de workflow (littéralement « flux de travail » ou gestion électronique des processus métier), ils comptent parmi les plus perfectionnés puisqu'ils visent un niveau supérieur de coordination (suivi de projet, contrôle des interactions entre contributeurs, relecture et validation). Les facteurs de réussite tiennent à l'animation de la communauté, à la facilité d'usage, à l'évidence d'un intérêt personnel lié à la démarche, à la conscience de l'intérêt collectif et à la dynamique de réseau.

### Mutualisation des services entre communes et communautés

La rationalisation des compétences et des ressources fiscales est à l'origine de la loi Chevènement de 1999. Il restait cependant à généraliser l'intercommunalité aux quelques zones encore non couvertes et à trouver une solution pour l'Île-de-France. Le législateur impose en 2002 le transfert des personnels liés aux transferts de compétences et prévoit, en 2004, les mutualisations entre services communautaires et communaux. Le besoin en rationalisation de services est pointé du doigt par le rapport de la Cour des Comptes sur l'intercommunalité. L'exemple de mutualisation intégrée de Besançon est significatif. La dynamique mise en place a permis d'appréhender le territoire au niveau le plus étendu, d'accompagner les transferts et éviter ainsi la prolifération des services. Il n'y a pas de modèle unique de mutualisation, les collectivités s'accordent sur l'opportunité de réorganisation fonctionnelle, sur la nécessité d'un projet politique partagé par tous et sur les économies réalisées (exemples de Pau ou de Mulhouse).

La mutualisation apparaît plus comme un progrès pour l'amélioration de la technicité et du fonctionnement de service, qu'un enjeu pour l'usager. Au demeurant, les enquêtes récentes montrent que l'intercommunalité a plutôt une image positive auprès des citoyens, sans que ceux-ci soient en mesure d'identifier précisément les différentes compétences.

### Le citoyen face aux compétences des différentes administrations

Depuis la décentralisation et le transfert de compétences entre administrations, l'offre de secteur public n'est pas facile à décoder. L'accessibilité et la lisibilité de l'offre et des acteurs constituent désormais un enjeu national. « La volonté des actions interministérielles actuelles est d'encourager le déploiement, par administration et réseaux, de démarches métier allant plus loin sur la qualité du contenu des prestations rendues à l'usager ». Pour être performantes, les administrations doivent travailler en réseau dans le cadre de démarches partenariales et modifier leurs modes de fonctionnement.

Le déploiement de l'administration électronique, initié en 1998, planifié sur la période 2004-2007 via le plan ADELE (Plan de développement de l'Administration Electronique) se poursuit grâce au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'accès au service public résonne différemment selon les territoires et l'e-administration peut réduire la fracture sociale et numérique.

## Axes de travail



### Modélisation du développement durable et Système de Management Environnemental (SME)

Le groupe de travail étudie les relations entre développement durable et management en prenant en compte l'environnement, la qualité et la sécurité. Plus qu'un concept théorique, le développement durable est avant tout un modèle d'évolution qui nécessite de nouveaux modes de management.

Les principes reposent sur l'installation du pilotage, le tableau de bord, clé de voûte du management, la définition des indicateurs de performance stratégique et opérationnelle, l'élaboration du tableau de bord prospectif... dans une logique de « benchmarking » (désigne la caractérisation précise des possibilités d'un système en vue d'une comparaison). On emploie ce procédé pour rendre plus performants les systèmes d'informations.

### Animations et participations

Le groupe de travail affirme sa volonté d'ouverture en participant à différents travaux ou présentations :

- enseignement de la dimension « management » dans les écoles d'ingénieurs ;
- réflexion sur l'e-administration : inter-opérabilité des systèmes d'information, mise en place d'un référentiel général d'inter-opérabilité (RGI) et référentiel général de sécurité (RGS) ;
- mise à disposition d'articles sur la « conduite de projet » ;
- observation de la mise en place d'indicateurs dans une démarche participative et de développement d'une culture commune visant à s'approprier la modernisation de la ville de Paris ;
- expérimentation de la loi LOLF (Loi organique relative aux Lois de Finances) au sein d'une collectivité en région parisienne. Le premier enjeu est démocratique (lisibilité des actions menées, structuration du dialogue entre les adjoints au maire et l'Administration, enrichissement de la démocratie participative), le second enjeu est relatif au management (implication de l'ensemble de la chaîne hiérarchique interne, réflexion sur le management des équipes et l'efficacité des actions), le dernier enjeu est relatif à la performance ;
- observation de la charte de l'encadrement menée à Lyon, qui a conduit le DGS à ouvrir un chantier de management de qualité de vie au travail ;
- suivi des démarches engagées à la communauté urbaine de Lille par la DRH sur le management et les conditions de travail et présentation des outils mis en place pour aider les encadrants dans leurs missions. avec la Ville de Montpellier et le Certu (groupe dédié « Evaluation des politiques paysagères »).

## ASSISES NATIONALES

### DUNKERQUE 2007

#### « Des outils d'aide à la conduite de projet complexe »

La complexité technique et institutionnelle des projets ne cesse de croître. La gestion des flux documentaires est donc de plus en plus assistée par l'informatique. Cette gestion, outre le processus de vérification et validation, permet de faire intervenir plusieurs entreprises, plusieurs équipes, plusieurs intervenants associés et de les faire cheminer par étapes successives et qualifiées. Quelle est la valeur technique des outils informatiques d'aide à la conduite de projet ? Comment sont-ils utilisés ? Quels sont les points forts et les points faibles de ces outils ?

### NANTES 2008

#### « Les indicateurs de performance, outil de pilotage des services publics »

L'organisation des services, sur la base d'indicateurs de performance, améliore la maîtrise de l'activité et la qualité des prestations des collectivités. Outils de pilotage portés par le principe d'amélioration en continu, ils contribuent à maintenir une véritable expertise des agents indépendamment du processus de certification. Les indicateurs permettent d'engager la collectivité, par la mise en place d'une charte de service, sur un niveau de service aux usagers et de suivre les évolutions à l'échelle spatio-temporelle et aux élus d'évaluer les politiques publiques.

## PROPRETE URBAINE ET GESTION DES DECHETS



### à la rencontre de

Lionel KREBS  
Stéphanie CHEVERRY



Un français produit en moyenne 450 kg de déchets par an, ce qui équivaut à 26 millions de tonnes produits chaque année pour l'ensemble des ménages français. La production toujours croissante de déchets pousse les collectivités à s'investir dans la recherche de solutions pertinentes tant économiques qu'environnementales. Que ce soit au nom de la protection du cadre de vie ou de la maîtrise des coûts, la gestion des déchets obéit à certaines logiques : prévention, réemploi et réutilisation des objets usagés, récupération de matière en vue de la valorisation, traitement thermique ou biologique ou bien encore enfouissement de la fraction non-valorisable.

Au niveau local, le coût financier de la production et du traitement des déchets ménagers est assumé par les collectivités et les citoyens. Importante source d'économies de matières premières, les déchets sont de véritables enjeux économiques et environnementaux. C'est la raison pour laquelle la politique déchets est un axe majeur pour les collectivités territoriales qui ont une responsabilité de premier plan.

La mise en œuvre des plans départementaux d'élimination des déchets requiert des investissements lourds et des moyens spécifiques en termes de communication et de concertation. De nombreuses communes font le choix de se regrouper au sein de structures intercommunales pour la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères. Malgré la forte professionnalisation de la filière déchets et de nombreuses initiatives (collecte robotisée, tri optique, collecte pneumatique), la France accuse encore un retard vis-à-vis de ses homologues Européens.

Le secteur du nettoyage urbain est, quant à lui, en pleine mutation. Si les nombreuses appellations (nettoyement urbain, nettoyage des rues, propreté urbaine) traduisent le déficit d'image, la première préoccupation reste la qualité de l'espace public proposée aux usagers. Ces services sont confrontés à des bouleversements comme les départs en retraite, le recrutement de nouveaux agents avec un meilleur niveau scolaire, le manque de motivation vis-à-vis des métiers réputés difficiles, l'exigence des usagers, l'évolution des techniques et le contexte environnemental. Il reste à soutenir la formation des agents à la qualité du service et à sensibiliser les habitants.

### Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

*La gestion des déchets fait partie intégrante des missions de service public exercées par les collectivités. Avec la demande environnementale et les évolutions réglementaires afférentes, le domaine évolue sans cesse et se complexifie. Le métier couvre de nombreux aspects : propreté des espaces publics, collecte des déchets ménagers, valorisation, recyclage et élimination des ordures ménagères.*

### Quels sont les principaux objectifs définis par le groupe de travail ?

*Devant la complexité des missions, le groupe de travail favorise les échanges de savoirs et permet d'optimiser l'action quotidienne des ingénieurs territoriaux au service des élus et des usagers. Les échanges d'expériences constituent peu à peu les bases de référentiels techniques et réglementaires.*

## Vie du groupe

Le groupe de travail est ouvert à tout ingénieur désireux d'échanger sur ses pratiques professionnelles. Au service des élus et des usagers, il compte des membres représentant des collectivités de toutes tailles implantées en région et tisse des liens réguliers avec des homologues exerçant au Québec, en Italie, en Allemagne, Côte d'Ivoire, etc.

Le groupe se réunit en principe 4 fois par an dont 1 rendez-vous spécifique pendant le congrès annuel de l'AITF. Les rencontres sont planifiées sur une journée, avec une organisation en 2 temps : échanges entre les ingénieurs sur leurs pratiques quotidiennes, retours d'expériences significatives et transmissions d'informations sur les actualités juridiques et technologiques ; intervention d'un expert du secteur public ou privé.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- propreté et nettoyage ;
- viabilité hivernale ;
- collecte des déchets (sélective et traditionnelle) ;
- gestion des déchetteries ;
- valorisation des déchets : recyclage, compostage, production d'énergie ;
- gestion de l'interface : collecte par un EPCI et propreté assurée par la ville ;
- stockage des déchets ultimes ;
- matériels techniques : engins de collecte et de nettoyage ;
- réglementation française et européenne et partenaires publics et privés impliqués.

## Axes de travail

### Des chantiers de niveau national

Le Grenelle de l'Environnement fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Les déchets (ménagers, non dangereux, verts, agricoles, issus du BTP...) ne font pas exception. Les pistes de réflexion sont riches : réduction de la production des déchets, sélection, valorisation, collecte, prévention, organisation et financement, stockage, incinération, communication et sensibilisation du public...

### Le nettoyage urbain

Le groupe de travail a souhaité se pencher sur ces métiers méconnus, contraignants et en déficit d'image. Certaines collectivités ont démarré un travail global d'organisation du service nettoyage et d'identification des missions. Par ce travail, l'idée est de réfléchir avec les agents sur la qualité du service et sur la reconnaissance du métier. La « netteté » de l'espace public repose sur quatre notions : le nettoyage, le contrôle-signalisation, l'éducation et le conseil. Le service de nettoyage de Nantes Métropole a suivi deux démarches, comportant chacune un aspect « reconnaissance du métier » : en 2004, la Démarche d'Amélioration du Service Public du Nettoyage (DASPN) et en 2007, la Démarche Nettoyage. En parallèle, les agents sont associés au processus d'évaluation des risques professionnels.

### L'école de la Propreté de Paris

La ville de Paris a créé une école de la Propreté accueillant des promotions de 15 à 20 nouveaux agents toutes les deux à trois semaines. La formation est dispensée par des formateurs intermittents issus du terrain. Les thèmes abordés sont variés : hygiène et sécurité au travail, gestes et postures d'activité, qualité du service, collecte des déchets ménagers, matériels de nettoyage, aspects environnementaux du métier, prévention des risques, droits et devoirs des agents (tantôt appelés agents de propreté urbaine, agents d'entretien du domaine public ou bien encore agents de lutte contre les pollutions visuelles).

### Plan de désherbage

La présentation de l'action du CNFPT Pays de Loire en partenariat avec l'Agence de l'Eau sur la mise en place d'un plan de désherbage a permis au groupe de réfléchir à différents points : préventif et curatif, décalage culturel entre les agents, liens transversaux entre les différents services, désherbage et gestion différenciée des espaces verts, responsabilisation sur l'utilisation des produits et techniques alternatives.

### Formations

Le CNFPT met à jour des fiches métiers, notamment pour les agents d'encadrement et propose deux modules de formation de niveau national qui suivent l'itinéraire du responsable propreté et du responsable service gestion des déchets. Ces formations intègrent le management, la communication, les coûts et les marchés publics. Le CNFPT envisage de proposer des formations spécifiques sur le problème des mégots et le tri des déchets de balayage.



## Axes de travail

### Animations et publications

Les thèmes abordés lors des réunions sont variés : évolutions techniques et réglementaires de la collecte avec les interventions de la société SEMAT et de la FNADE ; obligations réglementaires du désherbage des espaces publics, etc. Le groupe participe aux événements dédiés comme les Assises Nationales de la Gestion Territoriale des Déchets à Caen en 2008. Certaines actions sont plus spécifiquement tournées vers la communication comme :

- la mise à disposition de pièces administratives relatives à la propreté et à la collecte des déchets dont notamment la déconstruction/revalorisation de bâtiments après démolition ;
- la diffusion du rapport annuel de la communauté urbaine de Nantes ;
- un référentiel de bonnes pratiques (technique et réglementaire) ;
- la rédaction d'un article dans la revue Ingénieur Territorial n° 35 sur le thème des métiers de la propreté, puis en 2009 sur les expériences de désherbage alternatif de plusieurs collectivités.

### Echanges et valorisation d'expériences

Un travail transversal est mené avec les autres groupes de travail de l'AITF : Environnement, Energie et Parcs et Ateliers. Le groupe élargit son réseau professionnel en collaborant avec divers organismes : Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France, Eco-emballage, ADEME, AMORCE, Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), Cercle National du Recyclage (CNR), Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'environnement (FNADE), etc. Les rencontres interprofessionnelles permettent d'échanger sur différents sujets :

- collecte et tri des déchets de balayage et de corbeilles de propreté : expériences de Lyon, Reims et Caen ;
- charte de la propreté menée à Caen et appelée à évoluer vers une charte environnementale ;
- opérations innovantes des collectivités ;
- déchets organiques des ménages, compostage des fermentescibles et des déchets verts ;
- désherbage alternatif et actions palliatives en liaison avec le service des Espaces Verts ;
- redevance spécifique calculée sur le regroupement de déchets produits par certains utilisateurs (exemple des brocantes) ;
- sécurisation et financement des déchetteries ;
- difficultés liées aux dispositions du plan Vigipirate ;
- collecte en centre ville ;
- mécanisation du matériel de nettoyage.

## ASSISES NATIONALES

### DUNKERQUE 2007

#### « L'élimination des D3E : enjeux et contraintes »

Alors que 50 % des D3E produits sont issus des ménages, les collectivités locales sont encore peu informées de leurs nouvelles possibilités d'élimination. Quels sont les éco-organismes retenus pour organiser la filière ? Comment agréent-ils les futurs prestataires des collectivités et quel en sera l'impact sur les entreprises d'insertion ? Quels sont les enjeux financiers et sociaux de ces nouvelles filières ?

### NANTES 2008

#### « Le désherbage de l'espace public : entre préservation de l'environnement et propreté »

La prise de conscience environnementale et le contexte réglementaire incitent les collectivités à diminuer les désherbants chimiques, alors que les usagers et les élus continuent d'exiger des espaces verts et une voirie irréprochables. Comment concilier ces deux tendances apparemment contradictoires ? Points sur la réglementation, la perception et l'acceptation du non-désherbage de l'espace public. Comment mieux accepter une flore spontanée ? Point sur les principales techniques de prévention de la pousse des herbes, sur les procédés alternatifs aux produits phytosanitaires et sur les offres techniques.



# ROUTES ET TRANSPORTS INTERURBAINS



à la rencontre de  
Jean-Pierre SCHANG



L'état des lieux des projets de liaisons ferroviaires, routières ou fluviales engagés ou envisagés et les réflexions menées sur leurs incidences financières et techniques ont abouti à une politique de transports intermodale et ambitieuse. La décentralisation des routes et des personnels a été opérée dans un souci de rationaliser l'exploitation et l'information ; elle s'inscrit autant que faire se peut dans une logique d'itinéraires, en s'affranchissant des limites administratives.

Les voies communales relèvent de l'autorité des communes ; les routes départementales relèvent de l'autorité des départements (conseil général) et ont bénéficié du transfert d'une partie des personnels du ministère de l'Équipement. Les autoroutes non concédées et les routes nationales relèvent de l'autorité de l'État (ministère des Transports). Complètement opérationnels depuis avril 2007, les services régionaux - au sein de la Direction Régionale de l'Équipement - de maîtrise d'ouvrage (SMO) pilotent les projets routiers neufs de l'État dans leur région et les 11 Directions Interdépartementales des Routes (DIR) gèrent le réseau routier non concédé de l'État par grands itinéraires. Chaque DIR est placée sous l'autorité d'un préfet unique dénommé « préfet coordonnateur des itinéraires routiers ».

Dans la réalité, le partage des responsabilités ne respecte pas strictement ce découpage. Subsistent encore des conflits entre pouvoir de police de la conservation et gestion de la voirie (souvent cité, le cas des routes départementales traversant une commune et dont le déneigement et le nettoyage reviennent au maire !).

Chaque collectivité, en qualité de propriétaire, doit assurer l'accessibilité, la sécurité et l'entretien de son réseau routier et également participer à son financement. Les réseaux implantés sur le domaine public routier (eaux, assainissement, gaz, électricité, télécommunications, télévision par câble...) augurent de la nécessaire coordination des services. Les projets routiers neufs de l'État (autoroutes et routes nationales) financés classiquement (par exemple par les contrats État-région), ou dans le cadre de concessions ou de contrats de partenariat viennent compléter les nombreux transferts en matière de financement.

La politique de sécurité routière est un axe fort de l'État. Le maintien des performances et l'amélioration du réseau routier passent par un processus de contrôle qualité et le respect des règles de l'art établies par le réseau scientifique et technique du ministère de l'Équipement en liaison étroite avec les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires de réseaux routiers). L'observation de l'accidentalité d'itinéraires permet d'engager des actions efficaces, qu'elles soient correctives ou spécifiques comme « les glissières motos » et « le traitement des obstacles latéraux » ou répressives comme les « radars automatiques ».

Sous l'impulsion du Grenelle de l'Environnement, certains acteurs de la conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières ont signé une convention d'engagement visant à réemployer ou valoriser 100 % des matériaux géologiques naturels ; atteindre un recyclage de 100 % des routes ; préserver la biodiversité et les milieux naturels ; réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie ; réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement ; accroître la performance environnementale des entreprises et de la route ; améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains.

## Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

Les collectivités territoriales et notamment les conseils généraux sont confrontés à des problèmes de gestion de leurs routes départementales et des transports. Les difficultés liées à l'entretien des ouvrages et la complexité des textes (dont ceux spécifiques à l'environnement), les besoins d'information des usagers font évoluer de manière constante toutes les missions : sécurité routière, gestion des risques, niveaux de service, etc.

## Vie du groupe

Nouvellement constitué, le groupe de travail « Routes et transports interurbains » rassemble les ingénieurs ou techniciens qui souhaitent échanger sur les problématiques liées aux routes départementales ou aux réseaux péri-urbains et développer une véritable expertise technique publique. En s'inscrivant dans la continuité de l'acte II de la décentralisation, le groupe se veut complémentaire des clubs RD de l'État.

Certains membres du groupe rencontrent d'ores et déjà d'autres membres pour imprimer la transversalité des réflexions. Outre sa participation aux travaux du Réseau Scientifique et Technique (RST) du ministère de l'Équipement et des Transports, le groupe de travail s'inscrit dans une volonté de développement de synergies et souhaite pour cela se rapprocher de divers professionnels : l'Association des Directeurs de Services Techniques Départementaux (ADSTD) ; les clubs RD ; les associations de techniciens de conseils généraux ; les centres d'études et de recherche : le Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA), le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC), le Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), le Centre d'Études des Tunnels (CETU) et les Centres d'Études Techniques de l'Équipement (CETE).

Le groupe prévoit de se réunir trimestriellement à Paris dans les locaux de l'EIVP (Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris) et dans le cadre des Assises nationales pour aborder les thèmes suivants :

- les outils : connaissance du patrimoine, suivi d'activité, gestion des comptages routiers ;
- les politiques routières : définition des niveaux de service (de pratique), bilans et évaluations de ces politiques ;
- la gestion du domaine public : gestion en agglomération, relations avec les concessionnaires de réseau, réglementation à appliquer ;
- l'exploitation de la route : sécurité routière, relations avec les services de l'État (DIR, préfecture, DDE en gestion de crise), viabilité hivernale, surveillance du réseau ;
- l'organisation d'une direction des routes : outils, stratégie de recrutement et/ou de mobilité interne, avenir du parc.

Sur proposition des membres du groupe, deux axes de réflexion sont privilégiés : l'exploitation et les politiques routières.



### Echanges de bonnes pratiques

- présentation de la démarche d'évaluation de la politique routière du conseil général 21 : réflexions sur les niveaux de service exigés. La maintenance du patrimoine, la sécurité routière et l'aménagement du territoire sont les trois enjeux majeurs qui se dégagent de la réflexion. Un comité de suivi et des groupes de travail se coordonnent pour faire des propositions afin de faire évoluer les politiques (formalisées a priori en 2010) ;
- point d'avancement sur le projet de politique routière des Ardennes. L'occasion pour le groupe de travail de faire remarquer que la hiérarchie du réseau mise en place s'articule sur le trafic et non pas sur l'usage et également de débattre des avantages et inconvénients des décisions centralisées ou décentralisées ;
- témoignages sur les difficultés de la gestion de crise : initiatives prises par une collectivité lors d'une inondation pendant le week-end de la Pentecôte (120 mm de pluie en quelques heures et déclenchement du plan Orsec) qui ont consisté à faire intervenir des agents du département pour dégager des voies communales. Un test grandeur nature de gestion de crise a été réalisé dans le département de la Côte-d'Or. Le test a révélé des difficultés d'échanges d'informations ;
- réflexion sur la mise à niveau des moyens en matériel et le temps de travail effectif quotidien des agents.

### Actions de communication

- production d'un article sur le thème des politiques routières dans le bulletin de liaison AITF ;
- projet de livre blanc qui répond aux niveaux de service demandés pour l'exploitation et l'entretien (continuité du service rendu dans le cadre de la viabilité hivernale, amélioration progressive de certaines missions, accompagnement du développement économique, gestion des contraintes budgétaires). Les objectifs de cet ouvrage sont les suivants : connaître et hiérarchiser le réseau, clarifier la prise en charge du conseil général sur le domaine routier départemental, assurer la viabilité et la traficabilité du réseau, la relation de proximité avec les élus et les usagers.

#### NANTES 2008

##### Viabilité hivernale et transports interurbains

L'optimisation entre les circuits de viabilité hivernale et les lignes de transport en commun interurbain devient enfin possible avec la reprise de la gestion totale de la viabilité par les conseils généraux. L'atelier essaiera d'identifier les contraintes liées aux transports interurbains en hiver, période à laquelle le bon fonctionnement du transport scolaire est primordial. Un gestionnaire de routes départementales s'exprimera sur l'organisation hiérarchisée (liée en principe à l'importance du trafic) du traitement des routes. La rencontre entre différents représentants de ces deux organisations permettra de pointer les problèmes de cohérence, d'identifier les outils ou les stratégies susceptibles d'assurer un meilleur niveau de service.

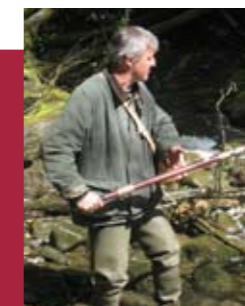




## SIG TOPOGRAPHIE

### à la rencontre de

Denis DELERBA  
Séverine FERRANT  
Jean YERCHOFF



Transversaux et interdisciplinaires, les SIG touchent différents domaines comme l'aménagement du territoire, le développement durable, la voirie, les réseaux, l'économie, la communication, la prospective, le foncier, etc. Initiés à l'origine dans les communes de grande taille, les SIG s'étendent aujourd'hui aux plus petites structures et se multiplient à tous les échelons du territoire (régional, départemental, intercommunal ou communal). Pour être légitime et pérenne, le SIG doit être porté par un élu.

Le métier, encore récent, fait appel à de multiples ressources : méthodologies appropriées, données géographiques organisées et homogènes, moyens logiciels, matériels et réseau. Les données recueillies et traitées complètent le système d'information général de toute collectivité et sont tenues à disposition des services voire des citoyens. Un bon flux d'échange d'informations numériques conditionne l'efficacité et la productivité des services. Si la mise en place des SIG est confiée au libre arbitre de la collectivité, l'exploitation des données nécessite une définition nette du « qui fait quoi ? » de façon à éviter les ingérences ou superpositions. La coordination de la production et la diffusion des données de référence est un véritable enjeu. La diversité des acteurs, que ce soit au niveau national, local ou régional montre la difficulté de la mutualisation mais aussi sa nécessité.

Véritables outils de dématérialisation du territoire public, les applications SIG se développent rapidement pour peu qu'on facilite leur inter-opérabilité et leur accessibilité.

Quelle est la représentativité des collectivités territoriales au groupe de travail restreint ?

Les réponses émanent du groupe de travail restreint chargé de l'animation et de la communication. Le groupe souhaite traduire la complémentarité des compétences. Le GT restreint, représentatif de tous les échelons territoriaux (ville, EPCI, CG, CR, SDIS), intervient dans de nombreux dossiers (CERTU géomatique et connaissance des territoires ; CNIG : animation territoriale ; commission juridique, plénière, référentiel ; fiches maîtrise d'ouvrage, PLU/SUP ; rattachement ; INSPIRE et dynamique régionale ; INSEE ; AFIGEO ; Ecole Nationale des Sciences Géographiques/perfectionnement ; formation CNFPT/ENACT ; groupe technique DGI ; Géocatalogue ; jury SIG CNFPT ; relais CG/CR/SDIS ; formation ; recherche.

Quels sont les axes de développement du groupe de travail ?

Le groupe de travail s'investit dans le développement des SIG dans toutes les collectivités territoriales par l'information, par la mise en réseau, par la formation et la normalisation ; dans la reconnaissance des SIG des collectivités dans le développement de la société d'information. Les structures relais (comme l'AFIGEO, Association Française pour l'Information Géographique) sont une véritable opportunité.

### Vie du groupe

Le groupe de travail est ouvert à toutes celles et ceux qui assurent la mission de mise en œuvre du SIG dans leur collectivité territoriale. Si les représentants des grandes villes sont historiquement présents, le groupe compte aujourd'hui en majorité des représentants d'EPCI récemment créés, mais aussi des représentants des départements, des régions, des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ou encore des Syndicats. Il est composé d'un groupe restreint et du groupe élargi.

Outre l'organisation de journées SIG avec notamment l'AFIGEO, le Syndicat Professionnel De la Géomatique (SPDG), le CNFPT ou encore le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), le groupe de travail organise 2 fois par an des rencontres sur 3 jours :

- au printemps, dans une ville d'accueil ou à l'occasion des Assises AITF ;
- à Montpellier en octobre-novembre à l'occasion du séminaire SIG organisé avec le CNFPT. Les journées s'articulent entre présentation d'expériences ou étude de cas, des dossiers ciblés, des interventions sur des thèmes d'actualité. Le GT restreint présente le « programme intellectuel » au CNFPT pour validation.

## Axes de travail



## Axes de travail



### Directive INSPIRE

INSPIRE, directive européenne entrée en vigueur en mai 2007, vise à établir l'infrastructure d'information géographique dans la Communauté Européenne par la diffusion grand public de données et de services associés (transposition en droit français en principe finalisée courant 2009). Les collectivités territoriales seront nécessairement appelées à jouer un rôle important. Un élément fondamental porte sur le respect de la conservation de la précision des données d'origine, souvent celle issue du niveau local. Le groupe de travail « SIG Topographie » pense qu'il faut préciser la notion de référentiel unique inhérente à INSPIRE. Sur un territoire donné, le référentiel est la base de données existante la plus appropriée à la création de la donnée source. Toutes les collectivités seront concernées par la directive et devront évoluer sur les principes de l'inter-opérabilité, tant au niveau de la normalisation de la donnée que de son accessibilité. Selon toute logique, le SIG local doit alimenter le SIG national et les principes de la subsidiarité et de la complémentarité doivent être développés.

### La convergence cadastrale

Les collectivités doivent évoluer sur la notion du partage de leurs référentiels locaux et notamment le plan cadastral informatisé en mode vecteur (PClv) qui est libre de droit puisqu'elles en sont copropriétaires. Elles doivent promouvoir son utilisation autour des partenaires, afin que tous les acteurs partagent de façon cohérente ce référentiel public financé par elles. Les collectivités territoriales doivent être impliquées en premier lieu sur le dossier de la convergence cadastrale avec la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) et l'Ordre des Géomètres-Experts, car ce sont les trois acteurs majeurs en matière de cadastre.

### Mutualisation

Les opérations de mutualisation (cofinancement et partage) à l'échelle départementale et/ou régionale doivent être encouragées comme l'acquisition d'orthophotographie de précision. Les régions et les départements se doivent de soutenir les initiatives locales ; les EPCI et les communes doivent « libérer » leurs référentiels pour qu'ils soient partagés par le plus grand nombre et s'inscrire dans des démarches de normalisation qui facilitent les agrégations sur les territoires.

### Communication

Le forum de discussion du groupe de travail « SIG Topographie » propose des pages dédiées enrichies par les membres du groupe (description du groupe, actualités, agenda, publications et liens) et complète le site internet AITF. Le groupe réfléchit à la possibilité de mettre des liens vers des sites internet institutionnels éventuellement répartis par thématiques (PLU, 3D, petite échelle, orthophotographie, cadastre, etc.) ou par usages (information grand public, recherche technique par ex. constructibilité, etc.).

### Parution du guide interactif SIG pour les collectivités territoriales

Le groupe a rédigé un document cadre dématérialisé, illustré par des témoignages et expériences. L'ouvrage aborde l'ensemble des sujets SIG d'actualité et porte le point de vue des principes directeurs. Il est actualisé grâce aux apports des adhérents présents sur le forum de discussion et au comité de lecture dédié pour la validation des articles proposés.

### Partenariats

Le groupe noue des partenariats avec des acteurs institutionnels pour faire avancer des dossiers spécifiques présentant des enjeux importants pour les collectivités territoriales (DGFIP, INSEE, Certu, Ordre des Géomètres-Experts, CNFPT, DIREN...) ; pour mener une réflexion commune sur INSPIRE (AMF, ARF, ADF, ACUF, ADCF) ou bien encore participer à la définition des métiers du monde des SIG (CNFPT). Celui contracté avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a permis notamment de pouvoir amender les conventions sur la numérisation du Plan Cadastral Informatisé (PCI) avec la reconnaissance officielle du droit de coproducteur des collectivités territoriales de la base de données numériques constituée, signifiant donc un droit d'usage « sans limites ».

### Formation

Partant du constat que la formation et les métiers sont étroitement liés et qu'il est difficile de trouver des ingénieurs ou techniciens SIG Topographie sur le marché de l'emploi, le groupe va élaborer une série d'actions pour proposer sa participation aux programmes de formation des écoles d'ingénieurs SIG, des universités, du CNFPT et même des élus.

En parallèle, le groupe, à travers son forum et ses réunions régulières, mène une veille technique, technologique et réglementaire.

## ASSISES NATIONALES

### DUNKERQUE 2007

#### Politique de diffusion des données SIG en France

Les SIG se développent à tous les échelons. Parmi tous les enjeux autour des SIG, le plus important est de rendre accessibles en interne et en externe, les informations géographiques constituées en s'appuyant sur les nouvelles technologies de communication. La diffusion des données est une opération complexe : outre les domaines techniques liés à l'acquisition, la gestion, l'administration et la communication de la donnée, il y a la prise en compte des aspects juridiques, les droits d'auteur ou de producteur.

### NANTES 2008

#### Quelles articulations SIG entre le contexte local et le contexte national ou européen ?

Les collectivités territoriales sont à l'origine de la mise en œuvre des SIG en France. Initialement prévus à des fins de meilleure gestion, les SIG ont été orientés vers des stratégies de diffusion et de communication. Le contexte local évolue sans cesse en raison du nombre d'acteurs toujours croissant et l'élargissement des territoires de réflexion. Ces acteurs, et plus particulièrement les acteurs publics (administrations de l'État et collectivités territoriales), doivent communiquer via les échanges de données ou des plates-formes de mutualisation. Les SIG doivent répondre à l'inter-opérabilité préconisée et souhaitée.

# SYSTEMES D'INFORMATION ET TELECOMMUNICATIONS



à la rencontre de  
Philip SION



L'intérêt de l'utilisateur pour l'accès numérique ne cesse de grandir. Le développement de l'économie de la connaissance, la démocratisation de la société de l'information, la maîtrise de la consommation de ressources limitées et l'accélération de la modernisation des services publics contraignent les acteurs privés et publics à se pencher sur les évolutions permanentes des usages et l'aménagement numérique du territoire conformément au Plan France Numérique 2012. Les collectivités territoriales sont au cœur de cette mouvance et se doivent d'appréhender à l'échelon local le déploiement numérique des services publics, l'accompagnement de la polarisation, la mise en place des infrastructures haut débit et enfin le rattrapage numérique pour certaines d'entre elles.

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) n'échappent pas aux impératifs de développement durable des territoires. Le développement d'une infrastructure verte du système d'information, qualifiée de « Green IT », en engageant la dématérialisation et la mutualisation de l'expertise conduit aux économies d'échelle et à la réduction des coûts. Le domaine géré par le directeur des systèmes d'information est vaste et les mesures à prendre nombreuses : e-citoyenneté, expression libre en ligne, accès direct à l'information, accès aux marchés et aux services, modification des logiques de déplacements avec le télétravail, la visioconférence HD, etc.

L'acte II de la décentralisation, l'évolution des usages en matière de TIC, les innovations technologiques, le Plan France Numérique 2012 impactent fortement les collectivités territoriales. Les directeurs des systèmes d'information, acteurs du changement, doivent saisir les opportunités et innover. L'enjeu est d'importance : il vise à construire la société numérique de demain.

Comment définir la pratique métier aujourd'hui ?

*L'activité est particulièrement cloisonnée. En dépit de points communs avérés, les contacts s'établissent difficilement entre un développeur web, un administrateur systèmes et un RSSI. A ce titre, le groupe de travail se donne pour mission de contribuer au décloisonnement. Notre souhait est de faire émerger un « Réseau Scientifique et Technique » des « Ingénieurs Territoriaux en Informatique », en collaboration avec le CNFPT.*

Quels sont les partenariats du groupe de travail ?

*Les travaux du groupe sont collaboratifs et menés avec des associations représentant les collectivités et les organismes institutionnels comme l'AMF, l'AVICAA, l'ARCEP ou la DGME.*



## Vie du groupe

Le groupe de travail « Systèmes d'Information et Télécommunications », nouvellement reconstitué, permet à ses membres d'échanger pratiques et expertises. Il se donne pour mission de fédérer le GT « Système d'Information » et le GT « Télécoms » sur le socle « Infrastructures, Services et Usages ».

Le groupe de travail « Systèmes d'Information et Télécommunications » permet à ses membres d'échanger dans l'ensemble des domaines des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, quelle que soit la taille de la collectivité. Sur la base des principaux sujets abordés et en fonction des suggestions des membres, le groupe de travail se réunit chaque année une à deux fois, dans les locaux de l'AMF ou dans ceux de l'EIVP.

Le groupe dispose d'un outil de travail collaboratif en ligne, accessible à tous, qui permet d'initier des discussions, partager des informations, des fichiers, des actualités ciblées et classées dans les différents domaines des Systèmes d'Information et des Télécommunications. La plate-forme est à l'entière disposition des membres de l'AITF et de ceux du groupe de travail « Systèmes d'Information et Télécommunications ».

### Participations

Journée organisée par le Réseau Scientifique et Technique des Systèmes d'Information et des Télécommunications en mai 2009 à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). Cette journée dédiée aux Systèmes d'Information et Télécommunications (SIT) devrait permettre de produire le schéma de la mise en œuvre progressive d'un réseau de compétences basé sur le tryptique « Infrastructures-Services-Usages ».

Les travaux du groupe sont collaboratifs et menés avec des associations représentant les collectivités et des organismes institutionnels, tels que l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICAA) et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ou encore la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME). Les sujets actuellement abordés concernent notamment :

- l'administration électronique, du besoin de l'usager à la notion de Web Services en passant par les problématiques d'identification électronique et de sécurité informatique ;
- les conditions de gestion des infrastructures Réseau et Télécoms (types et contenus des contrats), modalités techniques (conditions d'accès, maintenance), veille juridique (circulaires, arrêtés) ;
- le développement des réseaux à (très) haut débit et l'ensemble des problématiques qui peuvent entourer le déploiement de la fibre optique.

### Échanges et valorisation d'expériences

- suite à la parution du plan « France numérique 2012 », la DGME a été missionnée pour la réalisation d'un plan stratégique de l'administration électronique. Présentation de la DGME qui définit l'administration électronique comme vecteur de développement de services publics plus accessibles, plus confortables et personnalisés pour les usagers ; comme outil d'amélioration du fonctionnement interne de l'administration ; comme outil de développement durable pour les administrations et les usagers ;
- intervention en novembre 2008 de Claudine CHASSAGNE relative au Web 2.0 qui marque une étape importante. L'évolution porte sur les usages plutôt que sur de nouveaux services (plate-forme web de services personnalisés et adaptés ; outils mis à la disposition des internautes ; un nouveau modèle d'entreprise. Initiative ADULLACT de la Communauté urbaine de Lille (Applications Infrastructures en ligne) ;
- intervention d'ADULLACT en novembre 2008 au sujet du top down et de l'inter-opérabilité comme condition de la concurrence. ADULLACT préconise l'usage et le développement de logiciels libres (éditeurs open source). La directive INSPIRE serait un levier puissant pour mutualiser la donnée ;
- intervention du CETE sur le très haut débit en novembre 2008. La fibre optique se transmet par ondes lumineuses, le support physique offre une capacité quasi-illimitée. La qualité de l'émission est bonne malgré la distance. Le déploiement massif des réseaux optiques suppose la construction de réseaux dédiés et d'infrastructures d'accueil de bout en bout. Le coût de ces infrastructures peut être optimisé s'il est programmé en amont des projets d'aménagement. Les collectivités disposent d'un levier important pour faciliter le déploiement des réseaux très haut débit sur leurs territoires ;
- intervention de l'ARCEP au sujet de la boucle locale fixe de demain, le dégroupage. Pour la régulation symétrique et la mutualisation de la partie terminale, l'ARCEP fixe les conditions techniques et tarifaires de la mutualisation. La mise en œuvre nécessite de définir le rôle de l'opérateur et de localiser le point de mutualisation. En phase de démarrage, l'ARCEP privilégie la recherche d'accords entre opérateurs sur la base de recommandations. Outre la signature d'accords, il reste à tester des solutions à l'échelle des grandes agglomérations.





## URBANISME

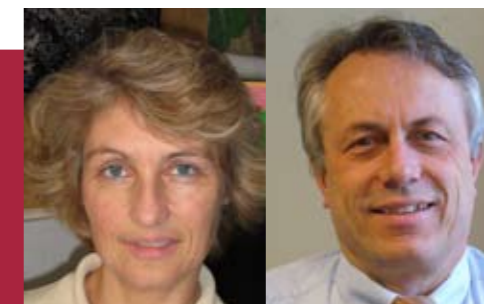


### à la rencontre de

Anne GAROUX

Bernard LENSEL

Gérald GAWSEWITCH



Les villes sont entrées dans la transition environnementale notamment par le Grenelle I, loi de programme, le Grenelle II traduisant les engagements et à terme le Grenelle III relatif aux mesures fiscales. L'avenir des villes est décisif, en France comme dans le monde, un habitant sur deux réside en ville. Le phénomène massif d'urbanisation et les préoccupations écologiques appellent des solutions raisonnées. En ordre de marche, différents acteurs : décideurs publics, élus, urbanistes, architectes, aménageurs, paysagistes, sociologues, experts interdisciplinaires... croisent leurs regards.

Incompatible avec le développement durable, la ville ne cesse d'attirer population et activités. Au premier rang des nuisances, l'automobile et le transport routier. L'alternative multimodale - bus, métro, péniche, tram, vélo - se déploie inégalement sur les territoires.

Le rôle prépondérant joué par les collectivités territoriales dans le développement et l'aménagement durables des territoires est avéré. Si elles disposent d'outils de planification et d'objectifs chiffrés comme le SCoT, le PDU, le PLU, le plan climat ou l'agenda 21, elles ont cependant droit à l'expérimentation. Dans notre pays qui compte 36 000 communes, les échelles de l'agglomération et de l'intercommunalité apparaissent comme les plus pertinentes aujourd'hui à la vision intégrée et la recherche prospective.

Le concept de ville durable requiert audace et place l'homme au cœur des choix politiques. Au-delà des aspects urbains, les décideurs auront à mener ces chantiers sur de nombreux fronts : gestion de l'eau et des déchets, efficacité énergétique, qualité de l'air et de l'usage, mixité sociale, viabilité économique, solidarité citoyenne, innovation et évaluation. Reste à mettre en cohérence un engagement politique local fort et à trouver des leviers d'action efficaces.

### Pourquoi participer au groupe de travail ?

*Le groupe de travail est, en tant que tel, une base de formation permanente en raison des échanges entre adhérents et des liens privilégiés qu'il entretient avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le CERTU. Les retours d'expériences favorisent la transversalité et l'enrichissement mutuel.*



### Vie du groupe

Le groupe de travail est largement ouvert aux professionnels exerçant dans les villes moyennes ou grandes. Ces urbanistes qui travaillent au sein des collectivités territoriales alimentent un réseau riche d'expériences et de savoir-faire et illustrent les différentes facettes de l'exercice professionnel tant en maîtrise d'œuvre qu'en maîtrise d'ouvrage : droit des sols et de l'urbanisme ; études, planification et prospective ; urbanisme opérationnel, politique foncière, espace public, communication ; contentieux ; finances et gestion, etc...

Le groupe de travail se réunit trois à quatre fois par an alternativement à Paris et en Province. Ces journées d'échange peuvent être l'occasion de rencontrer un maire ou un Adjoint à l'Urbanisme et les services concernés et de faire des visites de sites.

Des relations étroites lient les membres du groupe à ceux d'autres associations d'urbanistes, tel que Urbanistes des Territoires (UT) et le Conseil Français Des Urbanistes. Dans le cadre d'une approche transversale liée à l'application concrète des principes du développement durable dans la planification urbaine, certains dossiers ont été abordés prioritairement :

- le projet urbain et le développement durable ;
- la place des habitants dans les projets urbains ;
- l'habitat durable ;
- le bilan de la réforme ADS et les conséquences sur l'organisation des services.

D'autres dossiers sont affichés au programme futur :

- la mobilité durable ;
- le renouvellement urbain : rareté du foncier, reconversion des sites pollués, quartiers en difficulté, démarche ANRU ;
- le recoupement SIG-urbanisme ;
- la commande en urbanisme et le rapport à la maîtrise d'ouvrage.

## Axes de travail



## Axes de travail



### Animations et réunions

- Réunion en octobre 2007 à Aix-en-Provence dans le cadre d'une collaboration les sections Provence et Côte d'Azur Corse de l'AITF et le CNFPT PACA sur le thème « Inscrire la concertation dans les projets d'aménagement des collectivités territoriales » ;
- Réunion pour la présentation du PLU du Grand Lyon en avril 2008 ;
- Réunion en novembre 2008 à Aix-en-Provence dans le cadre d'une collaboration entre les sections Provence et Côte d'Azur Corse de l'AITF et le CNFPT PACA « Logements et quartiers durables : entre exigence et effet de mode » ;
- Deux journées en mai 2009 organisées par le CNFPT avec la participation d'ingénieurs des services de l'Etat sur le thème « Bilan de la réforme du Droit des Sols » ;
- Visite du quartier Vauban à Fribourg (automne 2009) ;
- Une journée de réflexion sur les questions de densités et formes urbaines en partenariat avec le CERTU (automne 2009) ;

### Congrès et colloques

- Congrès du CFDU en août 2008 à l'Université de Créteil « Territoires métropolitains : entre fragmentation et cohésion » ;
- Organisée conjointement par le CERTU, les délégations Rhône-Alpes du CNFPT et l'AITF, la journée d'échanges en novembre 2008 intitulée « Ville accessible à tous : quelles démarches pour le cadre bâti existant ». L'accélération et la multiplicité des projets mettent en évidence le besoin de décliner les projets au niveau local en cohérence avec les outils de planification, d'évaluer les pratiques, de structurer les initiatives et enfin de professionnaliser le domaine ;
- Animation d'une journée « Pour un urbanisme durable des villes et des villages » en décembre 2008. La journée a été organisée par les urbanistes de trois associations régionales membres du CFDU : l'Association des Professionnels de l'Urbanisme de Languedoc-Roussillon (APULR) ; l'Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi- Pyrénées (APUMP) et l'Association des Professionnels de l'Urbanisme d'Aquitaine (APUA)

### Evolution du métier

Participation de membres du GT Urbanisme au Colloque de l'OPQU en septembre 2008 « Des professionnels pour le Développement Durable ». L'Office professionnel de qualification des Urbanistes assure une mission de service public dans le cadre de la charte européenne des urbanistes. Il a pour fonction de garantir le professionnalisme des urbanistes, et leur attribue, après examen de dossier, une certification d'un exercice professionnel principal, continu et diversifié de l'urbanisme. Les personnes qualifiées exercent dans des cabinets privés, agences d'urbanisme, CAUE, PACT-ARIM, SEM ou services des collectivités territoriales et de l'Etat. Le groupe souligne l'évolution des conditions de recevabilité des diplômes d'urbanisme pour le concours d'ingénieur et le durcissement des positions relatives à l'acceptation des diplômes en urbanisme.

### Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle

Participation des urbanistes à la commission RED - REP (Reconnaissance de l'Equivalence des Diplômes et de l'Expérience Professionnelle) mise en place pour examiner les diplômes et l'expérience professionnelle des candidats au concours d'ingénieur. On observe de plus en plus une tendance au cloisonnement entre les deux filières technique et administrative et un durcissement du CNFPT pour la recevabilité des diplômes d'urbanistes, avec comme corollaire une insuffisante reconnaissance de l'expérience professionnelle.

L'urbanisme qui devrait être une profession de synthèse entre sciences exactes et sciences humaines et d'autre part entre trois métiers complémentaires, la stratégie, l'opération et la gestion se retrouve de fait éclaté.

Les urbanistes ont engagé un travail avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (A.P.E.R.A.U. Président Franck SCHERRER IUL) pour renforcer le contenu technique des diplômes universitaires en urbanisme et aménagement.

### Publications

En relation avec la presse professionnelle - Moniteur des travaux publics ; La Gazette des communes ; les revues Diagonal, Urbanisme et Génie Urbain, le groupe peut publier des dossiers de référence, des synthèses d'études d'urbanisme ou études de cas ou bien encore des articles comme celui consacré à la ville durable, paru dans Ingénieur Territorial n° 36, en janvier/février 2008.

#### DUNKERQUE 2007

##### Reconquête des centres urbains

Après la conquête de l'espace public par la voiture, les villes se mettent à l'heure du développement durable et renouent avec le tramway. Redevenu attractif par sa fiabilité au cœur du concept espace-temps, il peut offrir aux autres modes de déplacements doux une place de choix dans un espace recomposé. Et c'est aussi un élément fondateur du renouvellement urbain des villes par l'évolution des pratiques et des nouveaux rythmes urbains. L'espace public se recompose grâce à la mise en place d'une véritable multi-modalité.

##### Renouvellement urbain : montage d'opération et logiques partenariales

Le montage des opérations de renouvellement urbain réinterroge les fonctions et les formes urbaines des quartiers et des centres villes. Dans un contexte de raréfaction du foncier et de compétitivité des territoires, la nécessaire diversification des partenariats entraîne une complexification des interventions, une pluralité de maîtrises d'ouvrage, de logiques d'acteurs et de sources de financement.

##### Visions transfrontalières pour le transport péri-urbain

La problématique des agglomérations transfrontalières n'est pas très connue ; le volet des transports et de l'urbanisme nous offre un angle d'approche concret de réponse aux besoins quotidiens des habitants sur un bassin de vie réparti sur deux ou plusieurs pays. Analyse de la démarche de coopération dynamique et de la complémentarité des actions. Illustrations : Lille-Leiedal, Basel-Mulhouse-Lörrach et la région de Comines (France du Nord-Vlaanderen-Wallonie)

#### NANTES 2008

##### Étalement urbain et développement durable

L'étalement urbain, phénomène très répandu en Europe, s'accompagne généralement d'un taux de motorisation élevé dans les zones périurbaines et de la congestion des routes d'accès aux centres-villes. Ces évolutions sont appréhendées sous l'angle du développement durable : consommation d'espace, équilibre entre aspiration à la propriété individuelle et coût du foncier, déplacements et coût sociétal. Point sur l'approche par la planification menée par Rennes, l'approche par le projet et par la recherche.

##### Projet urbain, projet de ville

L'aménagement urbain, par son action sur le cadre de vie, les espaces publics, la mixité sociale, le dynamisme économique, le culturel, participe à renforcer l'identité de la ville et contribue à son rayonnement. Adapté à chaque contexte, le penser durable permet d'agir sur les différents leviers et de redonner place aux habitants dans l'évolution de leur cadre de vie. Exemples de Metz, Nantes et Saint-Nazaire.



# VOIRIE ESPACES PUBLICS OUVRAGES D'ART



à la rencontre de  
Guy BEURIER  
Sophie BANETTE



En 100 ans, la superficie des zones urbaines a doublé. La pression foncière et immobilière conjuguée à l'amélioration des infrastructures routières dessine la tendance actuelle de l'urbanisation. L'insécurité routière est un enjeu majeur de nos sociétés. Les acteurs de l'espace public sont amenés à réfléchir sur l'usage de la route et de la rue et à équilibrer les besoins et les infrastructures.

La préoccupation du développement durable implique de réfléchir en amont au partage de l'espace public. Antérieurement dédiées au trafic motorisé, les voiries, porteuses d'évolutions urbaines, sociales et économiques génèrent du lien physique. Le rapport à l'usager et l'évolution réglementaire ont modifié les équipements routiers.

L'inscription d'un projet dans l'espace et dans le temps est un souci majeur pour les élus et les gestionnaires. L'entretien des espaces publics urbains a une spécificité : il ne doit pas gêner la vie urbaine. Ainsi, les accès, les réseaux, la collecte des ordures ménagères sont maintenus en état de marche. Cette nécessité implique que les opérations doivent être correctement préparées et suivies.

Outre la compétence d'entretien de niveau communal distincte de la compétence d'investissement de niveau intercommunal, les élus ne disposent pas des mêmes moyens pour satisfaire au besoin de sécurité et de qualité environnementale dans la conception, l'aménagement, l'utilisation et la gestion des espaces publics. Un ouvrage est réputé durable sur la base de la qualité du revêtement, de la conception de la structure, de la réalisation et de son entretien.

La logique fonctionnaliste a ses limites, désormais on parle de qualité de vie des usagers, de route durable HQE, d'aire piétonne, de zone 30 et à de zone de rencontre. Le principe de continuité des cheminements piétonniers, fondamental pour les personnes à mobilité réduite, profite à tous.

Comment s'exprime la dynamique de fonctionnement dans le groupe de travail ?

Un espace Internet de partage de documents et d'informations a été mis en place pour communiquer plus facilement et plus rapidement avec l'ensemble des membres sur la thématique des espaces publics. L'objectif est de progresser via une approche transversale et le mode projet inter-groupes (« Déplacements et signalisation », « Propreté urbaine et déchets », « SIG », « Centre technique, parc et ateliers » et « Espaces verts »). A terme, la démarche sera élargie aux autres groupes.

Quelles sont les opportunités ?

Le Réseau Scientifique et Technique est un atout exceptionnel pour les maîtres d'ouvrage dans la mesure où il conduit des études complexes, des recherches et des expérimentations et participe à l'évolution du savoir-faire technique. La diffusion d'outils techniques et méthodologiques profite à de nombreux professionnels.



## Vie du groupe

Le groupe de travail « Voirie – Espaces publics – Ouvrages d'art » se réunit tous les trimestres ou lors de réunions plénières destinées à l'échange d'informations sur des sujets d'actualité ou sur des travaux de production réalisés en sous-groupes ou individuellement. A chaque réunion, il est prévu une intervention sur un thème technique, réglementaire, méthodologique.

Le groupe s'enrichit de l'expérience de ses membres représentant le réseau technique de l'Etat ou des experts travaillant pour les villes moyennes ou les grandes agglomérations ou bien encore des associations professionnelles. Le groupe répond aux diverses sollicitations et s'associe aux acteurs de la route et notamment de l'USIRF, l'Association technique de la route et l'Association mondiale de la route (comité France).

Deux groupes de travail spécifiques ont été créés : le groupe « Arrêtés et Règlements de voirie » à destination des petites et moyennes communes et le groupe « Règlements de voirie » en lien avec le responsable du Réseau d'Aménagement Numérique du Territoire (RANT) dans le cadre d'échange de données.

Le groupe de travail désigne ses représentants auprès d'organismes partenaires aux réunions du CERIB (2 fois par an), aux réunions du Comité de l'Innovation Routière (4 fois par an à Paris), au suivi du projet FURET, au suivi du travail avec le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) et le Conseil de Pôle Environnement et Génie Urbain, au suivi de la Normalisation.



## Axes de travail



### Démarche FURET

Le nombre de chantiers à fortes contraintes explosent en Ile-de-France. Le projet FURET retenu comme meilleur projet « Villes durables » propose divers éléments comme la bonne connaissance du sous-sol, l'organisation industrielle des chantiers et l'établissement de nouveaux rapports avec le public. Le groupe fait un travail de collecte sur la qualité des chantiers en France et sur la pratique des Règlements de Voirie visant à élaborer un Règlement Général de Voirie Urbaine (RGVU) et un Règlement Particulier de Voirie Urbaine (RPVU) sous 3 ans. La communauté urbaine de Lille, la ville de Paris et l'AITF sont partenaires du projet de recherche sur les chantiers furtifs PROPICE I portant initialement sur les voies interurbaines et autoroutières tandis que le projet FURET porte sur la voirie urbaine.

### Démarche « Route et mobilité durables » - Pôle de compétitivité

La démarche « Route et Mobilité durables », initiée par l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF) et le LROP, a pour but de faire un état des lieux des démarches innovantes, de recenser l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches et de promouvoir les meilleures actions (Haute Qualité Environnementale et de Haute Qualité de Service dans les projets d'aménagements). La démarche réunit l'ensemble des acteurs de la route et se décline en fiches « Focus » sur des éléments référents ; interviews des acteurs (l'Assemblée des Départements Français (ADF), l'Association des Directeurs de Services Techniques Départementaux (ADSTD), DGR, AMF, AITF, FNTP, USIRF...) ; création d'un site Internet ; transmission de questionnaires auprès des départements et villes ou collectivités.

### Suivi DICT / AFNOR

Le projet de mise à jour de la procédure de DICT sous 3 ans a été lancé par l'Etat à la suite d'incidents récents et médiatisés sur les canalisations gaz. Le groupe de travail « Voirie » souhaite participer à cette démarche dans la mesure où le document impacte la responsabilité juridique des collectivités.

### Qualité environnementale des infrastructures

La réflexion est nourrie par la difficulté à exécuter des structures et des revêtements sollicités par des passages fréquents, par des sujétions lourdes d'exploitation, par des retours d'expériences à collecter et transposer. Toutes les réflexions prospectives sur la ville et les besoins d'innovation mettent en exergue le développement des transports collectifs sous le double aspect : infrastructure et service. Le projet porte le nom de Projet INDUIT (INfrastructure DURable Intégrée pour Transport collectif de surface).

### Accessibilité

La question de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics est au cœur de nombreuses préoccupations et fait l'objet de diverses manifestations (salons, colloques, atelier lors des Assises de l'AITF en juin 2008 à Nantes, conférence dans le cadre du congrès Interoute & Ville à Rennes en septembre 2008, etc.). Dans le contexte actuel (décrets, arrêtés, normes, Code de la rue, etc.), la rencontre des groupes de travail « Voirie » et « Déplacements » avec l'USIRF et la déléguée ministérielle à l'accessibilité a été une véritable opportunité. De nombreux acteurs sont concernés par la « démarche accessibilité » (ministères, Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière (DSCR), AFNOR, Certu, SETRA, gestionnaires, entreprises, usagers...). Les associations d'usagers apprécient différemment la diversité des expérimentations et des réponses techniques. Encore trop peu de collectivités se sont lancées dans les Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics prévus d'ici fin 2009.

## Axes de travail



### Une voirie pour tous

En 2007, le rapport « Une voirie pour tous » piloté par Hubert PEIGNE a conduit le ministère des Transports et de l'Équipement à retenir un programme d'actions, de publications et d'outils destiné aux responsables des collectivités locales et aux services de l'État. Ce rapport s'appuie sur la demande sociale, très forte, que tous aient un accès simple, adapté, à l'espace public, urbain ou péri-urbain. Ce qui se traduit par une voirie donnant priorité aux usagers vulnérables ; aux modes de transport doux ; aux services d'urgence, de sécurité, de santé et de livraison. Au-delà du rapport à l'utilisateur, il convient de réfléchir à un choix crédible et durable de transport public en matière de fréquence, de rapidité, de coût et de confort. Les associations professionnelles AITF, ATTF, ADSTD, FNAU et FNCAUE avec l'aide du Certu et des CETE diffusent les savoir-faire et règles de l'art aux acteurs.

### Publications

- la révision du fascicule 29 du CCTG et la parution de la norme 98-335 ont abouti à la publication par Techni.cités de deux ouvrages « Pavages – Matériaux modulaires » et « Mise en œuvre de la norme ». En projet, un troisième ouvrage piloté par Jean-René OURY qui remplacera les deux autres et intégrera la dimension collectivités territoriales ;
- projet de révision du référentiel Génie Civil 2010, du CCTG Travaux et des différents fascicules de référence décidé par le MEEDDAT et la FNTP ;
- guide pratique « Entretien des voiries en béton » publié par la Revue Générale des Routes et des Aéroports (RGRA), partenaire du ministère du Développement Durable pour le Congrès de la route. Réunion du comité de pilotage en octobre 2007, en présence de l'AITF, du LROP et des trois entreprises routières actionnaires.

#### DUNKERQUE 2007

##### Du Code de la route au Code de la rue

« Les plus forts ont toujours tort » : c'est le principe affirmé par nos voisins belges dans leur Code de la rue. En France, en dépit d'un demi-siècle de priorité accordée à l'automobile, la tendance est en train de s'inverser. Les élus et techniciens constatent que l'espace public se raréfie et qu'il faut savoir l'optimiser en diminuant les conflits d'usage. Il faut promouvoir de nouvelles pratiques de conception de la voirie visant à rendre la rue accessible à tous, à protéger les usagers les plus vulnérables, à accorder la priorité aux transports publics tout en permettant à la ville d'assurer ses fonctions vitales. Point sur les pratiques et les méthodologies de concertation.

#### NANTES 2008

##### Espace Public Urbain : une doctrine technique en construction

La voirie urbaine a longtemps été assimilée à un prolongement naturel de la route. La reconnaissance des fonctions de la rue, éléments structurants de l'espace public urbain, est une prise de conscience récente. La profession tout entière se mobilise pour construire les bases d'une véritable doctrine technique de l'espace urbain. Les techniciens des collectivités locales sont les premiers demandeurs de cette approche et les premiers contributeurs à sa construction par les compétences opérationnelles acquises au contact direct de la vie urbaine. Point sur le projet Induit suivi par le LROP et sur la doctrine de pavage.

##### Pour une ville durable, une voirie responsable

La voirie et l'espace public bien qu'éléments essentiels de l'exercice du pouvoir politique des élus locaux ont peu fait l'objet de travaux de réflexion qui auraient permis de mettre en évidence leurs relations à l'ensemble du système urbain et d'en déduire des principes d'actions pratiques. Si l'espace public est souvent défini comme espace « en creux », la voirie est systématiquement réduite à sa fonction de support de déplacements, voire à son rôle de chaussée. La préoccupation environnementale met différemment en lumière ces espaces jusqu'alors trop négligés. Point sur les démarches conceptualisatrices, les recherches et pratiques.

Crédit photo :

Fotolia

Philippe SAGOT

GT Assainissement : Nantes Métropole

GT Centre technique : Ville d'Annecy

GT Environnement : Patrick AURIAULT

GT Propreté et déchets : Ville de Grenoble, Nantes Métropole

GT Sig Topographie : Nice Côte d'Azur, Denis DELERBA

GT Urbanisme : Bernard LENSEL

Assises Dunkerque 2008 : Dunkerque Kursaal



**Patricia HEGO**

**06 62 67 52 88**

**[www.hego-communication.fr](http://www.hego-communication.fr)**

**[patricia.hego@hego-communication.fr](mailto:patricia.hego@hego-communication.fr)**





# AITF

Association des **I**ngénieurs **T**erritoriaux de France

[www.aitf.asso.fr](http://www.aitf.asso.fr)

**Siège social**  
**15 rue Fénelon**  
**75010 Paris**  
☎ **04 76 93 71 07**  
**info@aitf.asso.fr**

**Adresser toute correspondance à : AITF - BP 46 - 38502 Voiron Cedex**